

# Référentiel

de gestion écologique

des espaces verts



Edition 2014



# PARTENAIRES DU LABEL ECOJARDIN

# Une construction collective Ville de Lille \* MAIRIE DE PARIS | RENNES | Besancon



















### Coordination scientifique et technique



### Avec le soutien financier de







### Une démarche de labellisation animée par



### Pour citer cette publication:

Micand A., Larramendy S., 2014. Référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin. Plante & Cité, Angers, 86 p.

# SOMMAIRE

# Présentation générale Organisation du référentiel Fonctionnement du label LES 8 DOMAINES DU LABEL Planification et integration du site Intégrer le site et prendre en compte les connexions écologiques Planifier et formaliser la gestion différenciée Références documentaires Infos label Sols 13 Connaître les sols Préserver les sols Améliorer les fonctions écologiques du sol Gérer le désherbage des surfaces minérales Références documentaires Infos label Eau 21 Connaître la ressource en eau et suivre ses consommations Gérer l'eau d'arrosage Gérer l'eau de fontainerie Aller vers des alternatives à l'usage d'eau potable pour l'arrosage Références documentaires Infos label 29 Appliquer les principes de la gestion écologique Gérer les végétaux Gérer les déchets verts Références documentaires Infos label Matériaux & mobiliers / Matériels & engins 43 Connaître son mobilier et les matériaux présents Mettre l'accent sur l'origine, la provenance et l'usage Rationaliser l'éclairage Connaître et suivre les consommations de carburants des matériels et engins Rechercher les économies d'énergie Réduire les nuisances des opérations d'entretien Références documentaires Infos label

	Formation
	Démarche globale de formation Thématiques de formations Grille d'autoévaluation Références documentaires Infos label
	Publics
	Soigner la qualité de l'accueil Informer et sécuriser Sensibiliser et encourager la participation du Assurer la propreté Références documentaires Infos label
LES	ANNEXES
	Etablissements éducatifs et sociaux
	Complément - Etablissements éducatifs et soc Références documentaires Infos label
	Cimetières
	Complément - Cimetières Références documentaires Infos label
	Jardins familiaux et partagés
	Complément - Jardins familiaux et partagés Références documentaires Infos label
	Espaces naturels aménagés
	Complément - Espaces naturels aménagés Références documentaires Infos label
	Arbres d'alignement
	Complément - Arbres d'alignement Références documentaires Infos label
	Récapitulatif des opérations d'entretien

# PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Le référentiel de gestion écologique des espaces verts EcoJardin est un outil technique d'aide à la décision pour les gestionnaires des espace verts. Il a été créé en 2012 par Plante & Cité pour répondre à la demande de représentants des collectivités publiques et des entreprises, en partenariat avec des représentants des réseaux professionnels et de la formation. Son objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques et de mieux faire reconnaitre les changements déjà amorcés par certains jardiniers et gestionnaires d'espaces verts.

# ORGANISATION DU RÉFÉRENTIEL

Le référentiel distingue sept domaines de gestion.



Pour chacun de ces domaines, on trouve dans le référentiel :

- la description des critères d'une gestion écologique ;
- des éclairages sur des sujets précis ;
- des références documentaires pour aller plus loin ;
- des informations pour ceux qui souhaitent s'engager dans le label : grilles d'autoévaluation, critères essentiels, documents justificatifs, etc.

La gestion écologique s'adapte aux espaces. Des critères complémentaires à mettre en œuvre selon le type d'espace spécifique concerné comme les cimetières, les arbres d'alignement, etc. sont présentés en fin de document.

### FONCTIONNEMENT DU LABEL

### **Organisation tripartite**

Pour de meilleures garanties de transparence, le label EcoJardin© se base sur une organisation tripartite :

- > **Plante & Cité** est propriétaire du référentiel et des grilles d'évaluation. Avec l'appui de son Conseil Scientifique il assure la responsabilité de leur actualisation.
- > Natureparif, responsable de la procédure d'inscription, accompagne les candidats au label et organise les réunions du comité de labellisation
- > **Des organismes auditeurs indépendants** ont en charge l'évaluation des sites inscrits. Ils ont été sélectionnés pour leurs compétences suite à un appel d'offres et une mise en concurrence.

La gouvernance du label est assurée par un comité de labellisation pluraliste réunissant des représentants de l'ensemble des parties prenantes (maitrise d'ouvrage, réalisation, organismes scientifiques et techniques, Etat et associations).

### **Espaces concernés**

Tous les types d'espaces verts, publics ou privés, gérés en régie ou par un prestataire extérieur, peuvent être candidats au label EcoJardin<sup>©</sup>, à partir du moment où ils sont ouverts aux usagers, que ce soit en accès libre (espaces publics...) ou restreint (réservés aux clients, aux résidents, aux salariés, aux patients...). Parcs et jardins, espaces naturels, jardins partagés, cimetières, mais aussi espaces paysagers d'accompagnement d'habitat, d'entreprise, de camping ou de sites d'hébergement de vacances, alignements d'arbres...

### Procédure de labellisation

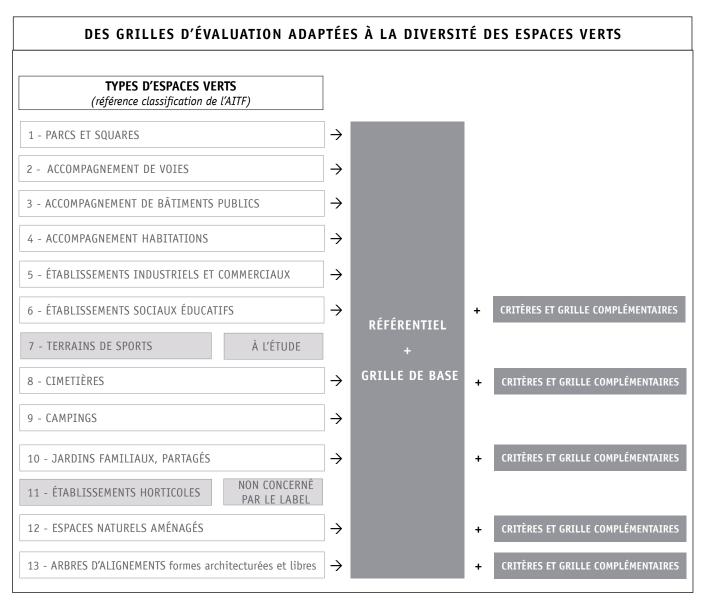
Le label est attribué par le comité de labellisation, suite à un **audit du site** mené par un organisme auditeur indépendant compétent.

L'inscription s'effectue auprès de Natureparif, directement sur le site dédié au label : www.label-ecojardin.fr.

Le gestionnaire candidat doit renseigner des informations relatives à sa **politique globale** et des informations spécifiques à chaque site candidat.

Les **grilles d'évaluations** sont le support des audits de labellisation. Elles sont libres d'accès pour une autoévaluation des gestionnaires, candidats ou non au label. Les critères sont exprimés sous forme de questions.

A noter : dans le référentiel, les grilles d'auto-évaluation sont présentes à la fin de chaque chapitre consacré à un domaine de gestion.



Les **critères** des grilles d'évaluation ont été hiérachisés en fonction de leur importance et de leur faisabilité. On distingue trois niveaux de critères : essentiel\*\*\*, recommandé\*\* et facultatif\*.

A noter : dans le référentiel, les critères essentiels sont rappelés à la fin de chaque chapitre consacré à un domaine de gestion.



La notation de chaque domaine de gestion est pondérée. Les trois domaines les plus importants sont "eau", "sols" et "faune/flore", fondements de la gestion écologique.

# PLANIFICATION ET INTÉGRATION DU SITE

# CE QU'IL FAUT RETENIR

Une démarche écologique valorisera les réflexions sur l'intégration du site dans des liaisons écologiques (trame verte et bleue par exemple) au niveau du territoire mais aussi la prise en compte des connexions entre les milieux à l'intérieur d'un même site.

La présence de documents formalisés pour la gestion du site, notamment d'un plan de gestion différenciée et d'un plan de désherbage, associés à des cartographies, sont des outils essentiels à la pérennité des actions menées.



Parc Montséjour, labellisé EcoJardin<sup>©</sup> en 2013 - Bordeaux (33)

La gestion écologique d'un espace vert, quelle que soit sa nature, requiert de pouvoir anticiper sur son évolution paysagère, ses fonctions sociétales, ses modes de gestion par espace ou par milieu, etc. Il devient donc essentiel de planifier ces opérations.

Cette partie aborde à la fois la gestion globale du site en fonction de son organisation interne, mais aussi son intégration dans le réseau des espaces verts du territoire. Croisant des notions d'écologie aux concepts de gestion par unités (paysagères, physiques, etc.), elle pose notamment la question du traitement des connexions entre ces unités.

Rappelons que chaque espace a été conçu à l'origine avec des objectifs paysagers particuliers qu'il est essentiel de connaître et de garder afin de ne pas standardiser les espaces verts.

# Intégrer le site et prendre en compte les connexions écologiques

Le Grenelle de l'Environnement se base sur les notions de réseaux et de connectivités écologiques pour axer ses orientations stratégiques en termes de préservation de la biodiversité. Ainsi, il incite l'ensemble des acteurs du territoire à mener une réflexion sur les dynamiques et les échanges écologiques, dans l'objectif de créer un véritable réseau écologique. Les espaces verts doivent s'inscrire dans cette logique de gestion, raisonnant plus par connexions et emboîtement d'échelles que par milieux fermés.

Pour intégrer ces notions dans la gestion, il est essentiel de prendre en compte au moins deux échelles :

- l'échelle du site : il faut comprendre et gérer en conséquence les connexions entre les différents espaces du site (espace boisé, prairie naturelle, massif arbustif, etc.). L'objectif principal est d'éviter les ruptures entre les différents milieux du site. Cette réflexion et les orientations retenues (aménager des passages pour la faune, travailler sur les effets de lisière, etc.) seront inscrites dans le plan de gestion (ou un document équivalent) du site.
- une plus grande échelle, entre plusieurs sites : il est important d'essayer de maintenir des connexions afin de réduire l'isolement des sites et permettre leur intégration au sein d'un véritable réseau de continuités écologiques. Ce travail s'appuiera notamment sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, etc.) pour mettre en œuvre des mesures de gestion (travail en concertation avec plusieurs propriétaires, planification urbaine, etc.) adéquates.

Par ailleurs, l'engagement du gestionnaire dans des démarches globales de gestion plus respectueuses de l'environnement (ISO 14001, Charte Zéro Pesticides, etc.) sera valorisé.

# **ZOOM SUR...** Les mots clefs d'un réseau écologique

Selon le code de l'environnement :

- <u>la trame verte et bleue</u> est le réseau écologique de continuités écologiques terrestres et aquatiques ;
- <u>les continuités écologiques</u> comprennent deux types d'éléments : des réservoirs de biodiversités et des corridors écologiques ;
- <u>les réservoirs de biodiversité</u> sont des espaces dans lesquels la biodiversité, rare ou commune, menacée ou non menacée, est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie (alimentation, reproduction, repos) et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement, en ayant notamment une taille suffisante;
- <u>les corridors écologiques</u> assurent, quant à eux, des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie. Ils peuvent prendre plusieurs formes et n'impliquent pas nécessairement une continuité physique ou des espaces contigus.

# PLANIFIER ET FORMALISER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE

Le développement de la gestion différenciée et aujourd'hui celui d'une gestion écologique accroit la nécessité de formalisation des modalités d'entretien dans un plan de gestion prenant notamment en compte, sur le long terme, la réalité des milieux présents et les aspects paysagers du site.

Permettant de faire le point sur la gestion passée et de prévoir celle à venir en y intégrant les changements de pratiques, le plan de gestion est un document de planification modulable prenant en compte à la fois les aspects techniques de la gestion comme les aspects paysagers et culturels.

Deux outils techniques sont disponibles pour la formalisation d'une gestion respectueuse des réalités écologiques du site :

### Le plan de gestion différenciée

Organisé par strate ou par type d'espace, le plan de gestion différenciée permet de définir les interventions spécifiques d'entretien menées selon différents codes ou niveaux d'entretien (déterminés au préalable par un travail d'inventaire et de cartographie). Il est essentiel pour la gestion écologique d'un espace vert.

# ZOOM SUR... COMMENT RÉALISER UN PLAN DE GESTION DIFFÉRENCIÉE ?

Un plan de gestion est un document de planification pour la gestion d'un territoire identifié. Sur la base d'un état initial, il définit des enjeux et des objectifs, et propose un plan d'actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Il permet de planifier la gestion en fonction des objectifs, des caractéristiques et des usages de chaque espace. Les étapes suivantes sont à mettre en œuvre pour sa réalisation :

- 1. Inventaire des espaces verts du gestionnaire en fonction des attentes et usages des utilisateurs, des objectifs et caractéristiques de chaque espace, état des lieux des pratiques d'entretien
- 2. Définition des enjeux et objectifs
- 3. Identification des zonages (par strate de la végétation ou par type d'espace)
- 4. Planification des opérations de gestion à effectuer selon les zonages identifiés

### Le plan de désherbage

Evolutif, ce document détermine les méthodes de désherbage à utiliser sur la base de critères de risques et des types de surfaces désherbées, pour aboutir à un zonage sur l'ensemble des espaces gérés. La cartographie résultante pourra être intégrée au plan de gestion différenciée.

# ZOOM SUR... COMMENT RÉALISER UN PLAN DE DÉSHERBAGE ?

Les étapes suivantes sont à mettre en œuvre pour sa réalisation :

- 1. Inventaire des pratiques du gestionnaire et connaissance des surfaces à traiter
- 2. Définition des objectifs d'entretien
- 3. Identification des zones à traiter par type et niveau de risque et classement
- 4. Choix des méthodes de lutte par zone

Dans une optique de gestion écologique, le plan d'entretien phytosanitaire / de désherbage se base **uniquement sur des méthodes alternatives aux traitements avec des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse**, dangereux pour la faune auxiliaire ou pour l'environnement.

Pour plus d'information, merci de vous reporter aux pages 33-35.

En termes de paysage, la gestion d'un espace s'attache principalement au **respect des objectifs paysagers du site**, que l'on retrouve dans un carnet d'intentions paysagères (ou tout autre document de gestion) sous forme graphique et/ou de texte (photos, croquis, plan masse, etc.). Il s'agit alors d'intégrer le paysage à la réflexion en matière de gestion : on cherchera donc à **concilier les objectifs paysagers et leurs évolutions** en fonction des nouvelles attentes des usagers avec la **qualité écologique du site** (nouvelles techniques de gestion, mise en place de mesures conservatoires, etc.).

Enfin, concernant la réhabilitation d'éléments du **patrimoine bâti** présent sur le site, le gestionnaire veillera à utiliser des techniques en accord avec les objectifs de gestion écologique (récupération de l'eau, isolation thermique, etc.).

### **OUVRAGES & PUBLICATIONS**

### Trame verte et bleue et connexions écologiques

BERTAÏNA J., RIOU J., BELMONT L., LEMAIRE A., CARRE G., 2012. *La Trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme*. *Guide méthodologique*. Parcourir les territoires, Asconit consultants, Urbactis. 149 p.

BERTHOUD G., 2010. Guide méthodologique des réseaux écologiques hiérarchisés. 149 p.

BOUTEILLE M., DEBOAISNE D., RACAULT T., 2011. La trame verte et bleue. Comment identifier les réseaux écologiques à l'échelle locale ? Analyser, comprendre, agir. CAUE du Puy de Dôme. 46 p.

CERTU, 2009. Composer avec la nature en ville. Editions du Certu, 2e édition. 375 p.

CLERGEAU P. (Dir.) et BLANC N. (Dir.), 2013. *Trames vertes urbaines – De la recherche scientifique au projet urbain*. Editions Le Moniteur, 339 p.

CLERGEAU P., 2011. Ville et biodiversité : Les enseignements d'une recherche pluridisciplinaire. Presses Universitaires de Rennes, 235 p. (Collection Espace et territoires).

ETD. DE LABURTHE C., KERVADEC T., ROBINOT-BERTRAND I., 2011. *Intégrer la nature en ville dans le Plan local d'urbanisme : Observation, analyse, recommandations*. Etd, 42 p. (Synthèse technique. Collection Les Notes Etd).

KERVADEC T., 2012. Mettre en oeuvre la Trame verte et bleue en milieu urbain. Etd. 19 p.

### Gestion différenciée et durable des espaces verts

AGGERI G., 2010. Inventer les villes-natures de demain. Editions Educagri, 198 p.

CERTU, 2011. Aménager avec le végétal pour des espaces verts durables. Editions du Certu, 340 p.

CHASSAING B., 2014. La gestion différenciée : méthodologie de mise en place. Plante & Cité, 19 p.

Commission européenne, 2005. Acheter vert – Un manuel sur les marchés publics écologiques. Office des publications officielles des Communautés européennes, 39 p.

Direction des affaires juridiques, GEM-DD (Groupe d'étude des marchés développement durable environnement), 2011. Guide d'achat relatif aux produits et prestations d'entretien des espaces verts. Collection Marchés publics, 116 p.

EDELINE D., GUERIN M., LAILLE P., 2013. Plan de désherbage - Fiche technique. Plante & Cité, 10 p.

FEDEREC Bretagne, 2012. Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes. 136 p.

GENTIANA, 2010. Guide technique de la gestion raisonnable des espaces communaux. 36 p.

GILSOUL N., PENA M., AUDOUY M., 2011. *La ville fertile : vers une nature urbaine*. Paysage actualités. Groupe Moniteur, 87 p. Hors série

HUET S., MICAND A., PROVENDIER D., 2014. Concevoir les aménagements paysagers pour une gestion sans produits phytosanitaires. Plante & Cité, 7 p.

LARRAMENDY S., HUET S., MICAND A., PROVENDIER D., 2014. Conception écologique d'un espace public paysager – Guide méthodologique de conduite de projet. Plante & Cité, Angers, 94 p.

NATUREPARIF, ANVL, 2009. Guide de gestion différenciée à l'usage des collectivités. 159 p.

PÔLE WALLON DE GESTION DIFFÉRENCIÉE, 2013. Guide de communication sur la gestion différenciée. 93 p.

### Biodiversité et bâti

CAUE Isère, LPO Isère, LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux), 2012. Biodiversité et bâti. Comment concilier nature et habitat? Guide technique.

### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

### Trame verte et bleue et connexions écologiques

Centre de ressources Trame verte et bleue : www.trameverteetbleue.fr

Portail de la Nature en Ville : www.nature-en-ville.com

Centre d'Etudes et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement : www.cerema.fr

Centre de ressources du développement territorial, Etd: www.projetdeterritoire.com

Fédération nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (FNCAUE) : www.fncaue.fr

### Gestion différenciée et durable des espaces verts

Plante & Cité: www.plante-et-cite.fr

Site Ecophyto à destination des professionnels des espaces verts : www.ecophytozna-pro.fr

Mission Gestion Différenciée Nord-Pas-de-Calais: www.gestiondifferenciee.org

Nord Nature Chico Mendes: www.nn-chicomendes.org

Pôle wallon de gestion différenciée : www.gestiondifferenciee.be

### Biodiversité et bâti

CAUE Isère, LPO Isère, LPO (Lique pour la Protection des Oiseaux) : www.biodiversiteetbati.fr

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N			
PRENDRE EN COMPTE LES CONNEXIONS ÉCOLOGIQUES	PRENDRE EN COMPTE LES CONNEXIONS ÉCOLOGIQUES					
Y a-t-il, au niveau de la politique globale du gestionnaire, des démarches de gestion prenant en compte l'environnement et s'appliquant sur ce site (ISO 14001, charte d'engagement 'ZéroPesticides', etc.) ?  > critère de politique globale		oui/non				
		document justificatif				
Y a-t-il des mesures mises en place pour établir des liaisons écologiques entre ce site et d'autres ?		oui/non				
		recensement des méthodes employées				
PLANIFIER ET FORMALISER LA GESTION DIFFÉRENCIÉE						
La gostian différenciée est elle appliquée sur co site ?	**	oui/non/partiel				
La gestion différenciée est-elle appliquée sur ce site ?	.,,,	document de référence				
Y a-t-il un document de planification des opérations d'entretien et de désherbage (plan d'entretien phytosanitaire ou plan de désherbage) ?		oui/non/partiel				
		document de référence				
Les opérations de désherbage se basent-elles uniquement sur des méthodes		oui/non				
alternatives au désherbage chimique ?		carnet de traitement				
Les objectifs paysagers (notamment ambiances et vues) du site sont-ils		oui/non				
connus/ont-ils été identifiés ?		document d'intention ou équ.				
Des mesures conservatoires (ou autres) ont-elles été prises pour limiter		oui/non				
l'impact des usages sur la qualité écologique du site ?	**	recensement des mesures mises en place				
En cas de rénovation, y a-t-il une réhabilitation écologique (limitation des consommations, bâtiments à énergie positive) du patrimoine bâti ?  En cas de rénovation, y a-t-il une intégration paysagère du patrimoine bâti ?		oui/non				
		document justificatif				
		oui/non				

# AUCUN CRITÈRE ESSENTIEL\*\*\*

# LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Documents d'engagement dans une politique globale de gestion plus respectueuse de l'environnement (Exemples : Plan zéro phyto, Charte de l'arbre, etc.)
- Plan de gestion différenciée (accompagné d'une cartographie)
- Plan d'entretien phytosanitaire / de désherbage (cartographie associée ou non au plan de gestion)
- Carnet d'intentions paysagères ou document équivalent concernant les objectifs paysagers du site
- Document justificatif de la réhabilitation 'écologique' du patrimoine bâti sur le site

# CE QU'IL FAUT RETENIR

Réaliser un état des lieux des sols et suivre leur évolution permet de bien connaître les sols présents sur le site et de mieux adapter ensuite la gestion.

La préservation des sols est un enjeu essentiel pour une démarche écologique. Elle passe par l'identification des risques pour les sols (érosion, perte de biodiversité, etc.) et la mise en place de mesures particulières.

Les fonctions écologiques des sols en espaces verts font souvent l'objet d'apports (amendements et fertilisation), mais les stratégies utilisées doivent correspondre à de réels besoins et respecter certains principes.



Un exemple de préservation d'un milieu calcaire pauvre en matières organiques et de la diversité floristique et faunistique qu'il accueille. Jardin de Lazenay, labellisé EcoJardin® en 2014, Bourges (18).

Le sol abrite plus de 25 % des espèces animales et végétales actuellement décrites. La fertilité des sols, la qualité de notre alimentation, la pureté de l'air et la qualité de l'eau sont assurées par l'activité de ces organismes. L'accroissement de la pression exercée par les activités humaines menace directement la qualité, la biodiversité et le bon fonctionnement des sols. Une bonne connaissance des sols en place sur le site est un préalable à une gestion durable des sols.

Cette partie s'intéresse donc à la connaissance des sols et aux mesures à mettre en place pour les préserver, tant dans leur structure que dans leurs caractéristiques physico-chimiques ou biologiques.

### CONNAÎTRE LES SOLS

Les sols sont à l'interface entre plusieurs milieux : lithosphère, biosphère, atmosphère et homme. Ils sont souvent méconnus et parfois négligés dans la gestion. Pourtant, leur prise en considération est essentielle pour une bonne santé des espaces verts. La première étape est celle de la connaissance de ces systèmes écologiques, afin de mieux les gérer par la suite.

Pour bien connaître un sol et ensuite pouvoir adapter la gestion aux différents sols présents, il est indispensable de réaliser un état des lieux initial. Pour caractériser les différents types de sols, on utilise généralement les deux outils suivants :

- une cartographie des sols et/ou une description simplifiée des sols, à la tarière ou par fosses pédologiques par exemple, qui peut aboutir à la rédaction d'un document de synthèse décrivant les différents horizons identifiés. Le document n'est pas obligatoire mais il est primordial de bien connaître les sols (nature, perméabilité, caractéristiques physico-chimiques, etc.)
- l'analyse des sols (analyse agronomique et recherche des contaminants) : des échantillons de sols, prélevés par horizon, permettent de déterminer les principales caractéristiques des sols : texture, CEC (capacité d'échange cationique), éléments disponibles et assimilables (K, P, Ca, Mg) par les végétaux, teneur en matière organique, rapport C/N, pH, sels et principaux polluants éventuels Eléments Traces Métalliques (ETM), Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), polychlorobiphényles (PCB) en fonction de l'histoire du site, etc. Cette description des principales caractéristiques des sols est essentielle pour comprendre leur fonctionnement et pour mieux les préserver

Toute action ayant trait aux sols (apports de compost ou d'engrais, paillage, plantations, travail du sol, etc.) a des conséquences sur leurs propriétés et leur comportement. Il est donc important de suivre régulièrement la qualité des sols où des activités ont lieu, notamment en termes de biodiversité. Des protocoles de suivi de la biodiversité des sols devront être mis en place en fonction des caractéristiques du site (en particulier faune du sol).

Toutefois, même si aucune action n'a lieu sur les sols, un suivi allégé de la biodiversité des sols est à mettre en place, avec une fréquence régulière (protocoles annuels d'analyse).

# ZOOM SUR... LES MÉTHODES D'ÉCHANTILLONNAGE

Les actions de protection et de gestion des sols passent dans un premier temps par la caractérisation des sols (paramètres physico-chimiques et biologiques). Dès lors, normaliser le vocabulaire et les méthodes d'échantillonnage permet à toutes les parties prenantes de se comprendre et d'interpréter sur une même base les résultats issus des mesures.

### ISO 25177:2008 « Qualité du sol - Description du sol sur le terrain »

> Norme internationale constituant un guide pour la description du sol et du contexte environnemental d'un site donné

### NF X31-003 Décembre 1998 « Qualité du sol - Description du sol »

> Complément de la norme précédente : description du sol pouvant donner le contexte de la présentation des résultats à partir des analyses sur les échantillons de sol.

### BAIZE D., JABIOL B. Guide pour la description des sols. Editions Quae, 2012. 430 p.

> Ce guide pratique passe en revue toutes les étapes de la description des sols depuis le choix des emplacements à observer et du matériel à utiliser jusqu'au stockage, au traitement et à la transmission des informations recueillies sur le terrain.

### Préserver les sols

Les sols remplissent une multitude de fonctions écologiques essentielles comme le stockage et l'épuration de l'eau, la rétention des polluants, le stockage du carbone ou encore la transformation des nutriments. Les sols sont également des réservoirs de biodiversité, et rendent des services à la fois économiques (supports des productions agricoles et forestières) et socioculturels (supports des infrastructures urbaines et industrielles).

Aujourd'hui, la dégradation des sols est un phénomène qui s'aggrave en Europe, ces derniers étant en effet soumis à des atteintes de plus en plus nombreuses, provenant notamment de pratiques inadéquates. Un projet de directive-cadre pour la protection des sols à l'échelle européenne a été publié en 2006, identifiant les principaux risques pour les sols et soulignant l'importance de leur préservation, au niveau local, national et communautaire.

Après avoir **identifié les principaux risques pour les sols**, plusieurs mesures doivent être mises en place pour leur préservation. Le tableau ci-dessous présente quelques unes des stratégies envisageables pour **préserver les sols** :

RISQUES MAJEURS POUR LES SOLS	Stratégies envisageables			
EROSION	- conserver une couverture végétale permanente des sols (paillages perméables, plantes couvresols, etc.)			
	- aménager des terrasses pour les sols en pente			
POLLUTION	- surveiller et maîtriser les intrants et les apports de substrat exogène			
PERTE DE BIODIVERSITÉ ET DE MATIÈRE ORGANIQUE	- favoriser la biodiversité des sols (faune du sol), notamment par l'apport de matière organique			
COMPACTION	<ul> <li>éviter le piétinement</li> <li>éviter au maximum le passage de machines sur les surfaces végétalisées</li> <li>lorsque les sols sont humides à très humides : attendre d'être à une humidité inférieure à celle de la capacité au champ pour intervenir, ne jamais intervenir avec des machines</li> </ul>			
ARTIFICIALISATION, IMPERMÉABILISATION ET RUISSELLEMENT	<ul> <li>limiter les aménagements (couvertures, revêtements) imperméables (valoriser les surfaces poreuses)</li> <li>conserver une couverture végétale permanente des sols (paillages perméables, plantes couvresols, etc.)</li> </ul>			
SALINISATION	- chercher des alternatives à l'utilisation des sels de déneigement (sable par exemple, en portant une attention particulière aux adjuvants) et rester attentif aux zones d'application (éviter le salage aux abords des noues, etc.)			

# **ZOOM SUR... V**ERS UN OBSERVATOIRE PARTICIPATIF DES VERS DE TERRE

L'Université de Rennes, en collaboration avec le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) dans le cadre d'un projet d'observatoire de la biodiversité ordinaire en milieu agricole, a mis en place l'Observatoire Pratique des Vers de Terre (OPVT). Cet observatoire propose une méthode simplifiée d'observation et de comptage des vers de terre. En s'adressant à toutes les personnes volontaires pour l'observation de ces macro-organismes du sol, il va permettre de rassembler et d'analyser les observations collectées au niveau national.

Protocole et informations sur : http://ecobiosoil.univ-rennes1.fr/OPVT\_accueil.php
Protocoles de l'observatoire de la biodiversité en milieu agricole : http://observatoire-agricole-biodiversite.fr/

# AMÉLIORER LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DU SOL

Aujourd'hui en danger, le maintien des fonctions écologiques du sol dépend à la fois des exigences vis-à-vis des sols et des soins qui leur sont apportés. Ainsi, dans une optique de gestion écologique, on gardera bien à l'esprit qu'il est toujours préférable d'adapter la gestion et les végétaux aux sols présents.

On distingue trois types de fertilité sur lesquelles des actions d'amélioration sont possibles :

- **la fertilité chimique**, qui comprend les principaux éléments minéraux et oligoéléments présents dans le sol, disponibles ou non pour les végétaux,
- la fertilité biologique, qui s'intéresse à la biodiversité du sol (macrofaune, mésofaune, microfaune, etc.) et à la matière organique,
- la fertilité physique, axée sur la structure physique du sol (stabilité structurale, porosité, perméabilité, etc.).

L'amélioration de ces fertilités, et donc des fonctions écologiques du sol, doit répondre à de réels besoins des sols. La réalisation d'apports réfléchis et mesurés et la limitation du travail du sol sont les clés pour y parvenir.

RÉALISER DES APPORTS

Qu'il s'agisse d'éléments minéraux ou de matière organique, les apports doivent répondre à des besoins du sol (identifiés auparavant par le biais d'analyses par exemple) et donc correspondre à des doses et des fréquences précises évaluées pour chaque sol concerné. Une approche écologique proscrira tout produit issu de la chimie de synthèse et ayant un fort impact environnemental (production, transport, etc.).

### > Apports de matière organique :

Les apports de matière organique **peuvent prendre différentes formes (composts et paillages de manière privilégiée puis engrais organiques).** Dans une optique de gestion écologique, on privilégiera les circuits courts, mais on s'assurera surtout de la qualité et de la cohérence des apports effectués avec le sol en place (analyses pour d'éventuels polluants par exemple, pH, etc.).

### > Apports d'éléments minéraux :

Les apports d'éléments minéraux se feront uniquement sous la forme d'apports d'origine naturelle (gypse, calcaire préférentiellement à la chaux, cendre, sable, etc.).

# **ZOOM SUR...** DIFFÉRENCE ENGRAIS - AMENDEMENTS

La confusion entre engrais et amendements est fréquente. Pour bien les distinguer, voici les définitions de chacun de ces termes, associées à des exemples.

- <u>Les amendements</u> sont des substances incorporées aux sols pour en améliorer les propriétés physiques, chimiques et biologiques. On distingue:
- **les amendements organiques :** compost, fumier, paillages organiques comme le Bois Raméal Fragmenté (BRF), etc.
- les amendements minéraux : gypse, calcaire, cendres, etc.
- <u>Les engrais</u> sont des substances incorporées au sol pour répondre aux besoins nutritifs des plantes (notamment en azote, phosphore et potassium, magnésium). Les engrais peuvent être d'origine naturelle ou issus de la chimie de synthèse. Parmi les premiers, on distingue les engrais organiques (poudre d'os, sang séché, etc.) des engrais minéraux (roches broyées).

Certains amendements, comme le compost ou le fumier, présentent des éléments nutritifs intéressants pour les plantes et ont donc un pouvoir fertilisant, comme les engrais, suivant la vitesse de minéralisation.

Réduit au minimum en dehors des plantations, le travail du sol est manuel (binage, bêchage, utilisation de la grelinette, etc.). Le retournement du sol est à exclure, l'inversion des horizons entraînant une diminution de la faune du sol.

De manière formalisée, tous ces éléments peuvent être regroupés dans un document de gestion des sols revu régulièrement en fonction de l'état des sols concernés.

Rappel réglementaire : tout produit utilisé doit être conforme à un règlement CE ou conforme à une norme française rendue d'application obligatoire ou disposer d'une autorisation de mise sur le marché, pour garantir leur efficacité mais surtout leur inocuité pour l'homme et l'environnement.

### GÉRER LE DÉSHERBAGE DES SURFACES MINÉRALES

En espaces verts, les surfaces minérales sont les principales cibles du désherbage. La gestion écologique présente plusieurs exigences sur ce point :

- mettre en place des **mesures préventives pour éviter** au maximum **les opérations de désherbage** : communication sur l'acceptation de la flore spontanée, paillage des cheminements, enherbement des surfaces sablées ou imperméabilisation si nécessaire sont quelques-unes des mesures permettant d'éviter le désherbage
- utiliser des **méthodes curatives** (méthodes **alternatives au désherbage chimique** uniquement) choisies en fonction des caractéristiques du site et des moyens financiers et humains disponibles.

### **OUVRAGES**

BAIZE D., 2004. Petit lexique de pédologie. Editions INRA, 272 p.

BAIZE D., JABIOL B., 2012. Guide pour la description des sols. Editions Quae, Collection Savoir Faire, 430 p.

BAIZE D., DUVAL O., RICHARD G., (Coord.), 2013. Les sols et leurs structures - Observations à différentes échelles. Editions Quae, Collection « Synthèses », 264 p.

BAIZE D., GIRARD M-C., 2009. Référentiel Pédologique 2008. AFES, Editions Quae, Collection Savoir Faire, 480 p. BERTRAND B., RENAUD V., 2009. Le génie du sol vivant. Editions de Terran, 264 p.

CAUE de la Vendée, 2011. Les matériaux du paillis organique. 21 p.

CHEVERRY C., GASCUEL C., 2009. Sous les pavés la terre. Editions Omniscience, 208 p.

CITEAU L., BISPO A., BARDY M., KING D. (coord), 2008. Gestion durable des sols. Editions Quae. 320 p. (Ouvrage de synthèse du programme de recherche GESSOL)

Commission européenne, 2012. Lignes directrices concernant les meilleures pratiques pour limiter, atténuer ou compenser l'imperméabilisation des sols. 62 p.

DRENOU C., 2007. Les racines, face cachée des arbres. Editions Institut pour le Développement Forestier, 336 p. EGLIN T., et al. 2010. La vie cachée des sols. Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, 20 p. (plaquette)

HAZELTON P., MURPHY B., 2011. Understanding soils in urban environments. Comprendre le sol en environnement *urbain*. 148 p.

LECLERC B., 2001. Guide des matières organiques. Edition ITAB, 2è édition. Tome 1, 251 p. & Tome 2, 91 p..

PAREL S., BISPO A., 2011. Bio-indicateurs de la qualité des sols. Plante & Cité, 10 p.

Règles professionnelles n°P. C.1-RO, 2012. Travaux des sols, supports de paysage – Caractérisation, amélioration, valorisation et reconstitution. 57 p.

ROSSIGNOL J.-P., 2008. Présentation générale des sols en milieu urbain : connaissance et caractéristiques. Plante & Cité. (fiche de synthèse)

VEDIE H., 2003. Evaluer la fertilité des sols. ITAB. (fiche technique)

### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Association Française pour l'étude du Sol (AFES) : www.afes.fr

Groupement d'Intérêt Scientifique Sol (GIS Sol): www.gissol.fr

Site de la méthode du profil cultural : profilcultural.isara.fr

Agence de l'Environnement et de la Maitrise de l'Engergie (ADEME) : www.ademe.fr

Bases de données Basol sur les sites et sols pollués ou potentiellement pollués: http://basol.developpementdurable.gouv.fr

Banque de données Basias, inventaire historique de sites industriels et activités de service : http://basias. brqm.fr

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N		
CONNAÎTRE LES SOLS					
Y a-t-il une connaissance des caractéristiques des sols (nature, perméabilité, caractéristiques physico-chimiques) ?	**	oui/non/partiel			
Y a-t-il eu une analyse récente (< 10 ans) des sols dans les zones à enjeux du	**	oui/non			
site: massifs avec apports, patrimoine à préserver, zones à risques, nappes, etc.?		date et document justificatif			
Y a-t-il un suivi adapté des éléments de la biodiversité des sols (suivi de vers	**	oui/non/partiel			
de terre, carabes, etc.) ?	~~	justification du suivi			
PRÉSERVER LES SOLS					
Les zones de sol à nu (sans couvert végétal), sauf justification pour motifs écologiques, sont-elles proscrites sur le site ?	***	oui/non			
Les risques majeurs pour les sols ont-ils été identifiés (érosion, pollution, perte de biodiversité et de matière organique, compaction, imperméabilisation		oui/non/partiel			
et artificialisation, salinisation, inondations) et les mesures de préservation correspondantes mises en place ?	**	visite des mesures			
AMÉLIORER LES FONCTIONS ÉCOLOGIQUES DES SOLS					
Apports de matière organique					
		oui/non			
Les matières apportées correspondent-elles aux exigences du référentiel Ecojardin (fumier, compost et paillage à privilégier, etc.)?	**	vérification des produits apportés			
Les apports sont-ils régulés (critères de choix des apports, quantité, fréquence,	**	oui/non/partiel			
fractionnement, etc.) en fonction des besoins du site ?		justification des apports			
impact sur l'environnement de tels apports est-il pris en compte (mode de production et provenance de la matière organique, etc.) ?		oui/non/partiel			
Apports d'éléments minéraux					
Les matières apportées sont-elles uniquement des amendements minéraux		oui/non			
d'origine naturelle (calcaire, chaux, sable, etc.) ?	**	vérification des produits apportés			
Les apports sont-ils régulés (critères de choix des apports, quantité, fréquence,	**	oui/non/partiel			
fractionnement, etc.) en fonction des besoins du site ?		justification des apports			
L'impact sur l'environnement de tels apports est-il pris en compte (mode de production et provenance, etc.) ?	**	oui/non/partiel			
Limitation du travail mécanique du sol					
Le travail du sol par binage et bêchage manuel est-il uniquement limité aux opérations le nécessitant (plantation) ?	**	oui/non/partiel			
Plan de gestion des sols					
Existe-t-il un document de gestion pour les sols, regroupant ces différents items ?	*	oui/non			
GÉRER LE DÉSHERBAGE DES SURFACES MINÉRALES					
Frieto t il des méthodes musumatives suitant la déclaritant 2	**	oui/non			
Existe-t-il des méthodes préventives évitant le désherbage ?		recensement des méthodes			
Les méthodes curatives alternatives retenues l'ont-elles été en fonction des	**	oui/non/partiel			
moyens et caractéristiques du site ?	~ ~	recensement des méthodes utilisées			

# 1 CRITÈRE ESSENTIEL\*\*\*

### > Absence de sol à nu (sans couvert végétal), sauf pour raisons écologiques

Par sol à nu, on entend terre battue laissée délibérément à nu sans aucune justification pour motifs écologiques. Exceptions :

Les cheminements, les zones semées de végétation annuelle spontanée et les espaces de sous-bois, naturellement pauvres en végétation ne sont pas pris en compte.

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Document daté d'analyse des sols
- Protocole de suivi de la biodiversité des sols ou document équivalent
- Plan de gestion des sols ou document équivalent

# Eau

# CE QU'IL FAUT RETENIR

La première étape d'une gestion écologique de l'eau en espaces verts consiste à bien connaître les ressources en eau disponibles sur le site et à suivre régulièrement ses consommations.

La mise en place d'une gestion raisonnée de l'eau d'arrosage et la maîtrise des systèmes utilisés sont les clés pour optimiser la consommation en eau.

La recherche d'alternatives à l'usage de l'eau potable pour l'arrosage et le non arrosage permettent de parfaire la gestion écologique et la préservation de la ressource en eau.

Souvent oubliés dans la gestion, les fontaines et bassins sont à prendre en compte dans une démarche de gestion écologique.



«La roselière» joue un rôle pour le traitement des eaux pluviales. Parc de la Seille, labellisé EcoJardin® en 2012, Metz (57).

Depuis 1900, la quantité d'eau douce prélevée a été multipliée par six quand la population était multipliée par deux. L'agriculture est, de très loin, la première consommatrice d'eau douce, surtout à cause du développement de l'irrigation. Elle compte aujourd'hui pour les deux tiers environ de la consommation totale (selon le Programme Mondial pour l'Evaluation des Ressources en eau (WWAP).

Tout gestionnaire d'espaces verts doit donc intégrer la gestion des besoins en eau, à la fois par des alternatives permettant la suppression des arrosages mais aussi par la mise en œuvre d'un arrosage raisonné.

Cette partie aborde ainsi l'importance de la connaissance des ressources en eau sur le site, les modes de gestion de l'eau d'arrosage et de fontainerie et les alternatives (augmentation de la rétention en eau du sol, couverture des sols, choix d'une végétation "sobre", etc.).

# Connaître la ressource en eau et suivre ses consommations

Avant toute chose, il est essentiel de bien connaître l'état et le fonctionnement de la ressource en eau, et surtout d'effectuer un suivi réqulier des consommations. Ces deux grandes étapes permettent de mieux visualiser les enjeux et les actions à mettre en œuvre, mais aussi les progrès réalisés.

La connaissance de la ressource en eau passe par l'existence et la mise à jour réqulière de plans de récolement des réseaux pour le site.

Le suivi des consommations implique la mise en place de deux indicateurs :

- une stratégie d'évaluation des consommations
- > avec **l'installation de compteurs** pour les différentes sources d'eau utilisées sur le site permettant de réaliser des relevés réquliers (au minimum tous les six mois), pour notamment optimiser les consommations et suivre l'effet des techniques alternatives à l'arrosage;
- une procédure de détection des fuites
- > avec contrôles et entretiens réquliers préventifs des installations, relevés au minimum tous les six mois, système centralisé, etc.

# GÉRER L'EAU D'ARROSAGE

La meilleure façon d'économiser la ressource en eau est le non arrosage, à privilégier en espaces verts. Lorsqu'il est nécessaire d'arroser, la gestion écologique de l'eau définit de nouvelles modalités d'arrosage qui évaluent les besoins et maîtrisent les apports dans un objectif de réduction de la consommation de la ressource.

La première étape est la mise en place d'une gestion raisonnée de l'arrosage. Pour cela, les points à aborder sont les suivants:

- évaluer les besoins en fonction du climat (climat local et situations exceptionnelles, prise en compte de l'évapotranspiration potentielle - ETP), du type de sol et des plantes (stade de la végétation, couverture du sol, etc.), étape indispensable pour se lancer dans la démarche
- réquier les apports d'eau en calculant les doses, la durée, la fréquence et en fractionnant les apports (par exemple, utilisation de tensiomètres pour contrôler les besoins en eau)
- optimiser la période d'arrosage, en arrosant uniquement pendant les heures de moindre évaporation (première heure du matin et horaire nocturne) et en dehors des périodes de vent
- adapter l'arrosage à la gestion différenciée, et n'arroser que les strates florales, certaines strates herbacées en cas de stress hydrique, et les arbres et arbustes jusqu'à la reprise des végétaux. Il est important ici de prendre en compte l'acceptation du jaunissement estival des espaces verts, surtout des pelouses.

La typologie de la végétation, tableau A3 en annexe p.84, rappelle quelles sont les strates qu'il est possible d'arroser dans le cadre d'une gestion écologique.

La deuxième étape concerne la maîtrise des systèmes d'arrosage, où deux points sont essentiels :

- adapter le mode d'arrosage aux surfaces végétalisées (asperseurs, tuyères, goutte-à-goutte, turbines, etc.)
- s'il y a installation d'un système automatisé pour l'arrosage : bien vérifier que les réalisations aient été faites dans le respect des règles de l'art (répartition des débits, choix des canalisations et des buses, écartement entre les arroseurs, etc.) et surtout, bien dimensionner les besoins et moyens à mettre en œuvre (financiers et humains) pour la maintenance d'une telle installation. En effet, une installation mal réalisée ou mal entretenue peut se révéler très consommatrice en eau.

La mise en place d'objectifs réquliers dans le temps en termes de réduction de l'arrosage peut constituer une aide précieuse pour la progression dans ce domaine.

# GÉRER L'EAU DE FONTAINERIE

De nombreux espaces verts présentent des bassins décoratifs, des jeux d'eaux et des fontaines à caractère ornemental qui demandent une gestion particulière et sont le centre d'enjeux importants pour la préservation de la ressource en eau.

Dans une démarche écologique, les principaux points à respecter sont les suivants :

- faire fonctionner les **fontaines et bassins à caractère ornemental en circuit fermé** (sauf pour des raisons sanitaires) est indispensable pour une gestion écologique de la ressource. Pour aller plus loin, il est important de prendre en compte le recyclage de l'eau utilisée dans les circuits bassins-fontaines, tout en mesurant les conséquences en termes de traitements (utilisation de produits écolabellisés).
- mettre en place un **dispositif de programmation pour le fonctionnement des fontaines d'ornement**, et surtout instaurer des périodes de coupure pour éviter une trop grande évaporation de l'eau (périodes de fortes chaleurs ou de vents, la nuit, périodes de gel, manifestations, etc.)
- mettre en place une **procédure de détection des fuites** : contrôles et entretiens réguliers préventifs des installations, relevés au minimum tous les six mois, système centralisé, etc.
- limiter l'usage d'eau potable dans les équipements aquatiques, par la recherche et l'utilisation si possible d'alternatives à l'eau potable dans ces circuits (eau puisée pour les fontaines décoratives par exemple), accompagnée d'une signalisation claire des équipements n'utilisant pas d'eau potable.

Concernant les **points d'eau potable** dans les espaces verts, il est indispensable qu'ils soient équipés de **dispositifs limitant la quantité d'eau utilisée** (boutons poussoirs, etc.). Seuls les espaces où les usagers sont invités à participer aux aménagements (jardins familiaux et partagés, cimetières, etc.) peuvent conserver des robinets classiques sur les points d'eau.

# ALLER VERS DES ALTERNATIVES À L'USAGE D'EAU POTABLE POUR L'ARROSAGE

Dans une optique de limitation de l'usage d'eau potable pour l'arrosage, les stratégies suivantes sont à utiliser :

- mettre en place des **méthodes préventives pour diminuer l'utilisation d'eau**, en installant du paillage pour limiter l'évapotranspiration et des **plantes couvre-sols** pour conserver l'humidité et retarder l'arrosage, en **groupant les espèces en fonction de leurs besoins en eau** pour éviter le gaspillage et en privilégiant les **espèces peu gourmandes**;
- gérer les eaux de pluie sur site si possible, en mettant en place des dispositifs de collecte (réservoirs, citernes, etc.) et surtout en favorisant l'infiltration naturelle des eaux de surface (création de zones perméables, enherbement des surfaces à nu, aménagements adaptés pentes, noues, fossés, bordures arasées, etc. );
- avoir recours à d'autres sources d'eau.

En fonction de la localisation du site, différentes sources d'eau pourront être favorisées, en privilégiant l'usage des eaux recyclées :

- **eau recyclée** : développement des techniques de stockage des eaux pluviales ou de recyclage d'eaux peu chargées (vidange de bassins, eaux émises par les stations d'épuration, etc.)
- **eau brute** : récupération, si possible et acceptable, des eaux d'exploitations agricoles pour une réutilisation en espaces verts
- **eau puisée**: mise en place de stations de pompage des eaux de nappes phréatiques, rivières, etc. avec comptage systématique des puisages, et valorisation des puits existants.

### **OUVRAGES**

COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, SERVICE DE L'ÉCONOMIE, DE L'ÉVALUATION ET DE L'INTÉGRATION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE, 2014. La réutilisation des eaux usées pour l'irrigation. Une solution locale pour des situations critiques à l'avenir. n°191, 4 p.

FILIPPI O., 2007. Pour un jardin sans arrosage. Editions Actes Sud, 210 p.

GUILLON A., MULOT A.-C., LEHOUCQ C. et al. 2010. La gestion durable de l'eau de pluie sur la voirie. Guide technique. La pluie en ville. Maîtriser le ruissellement urbain. Conseil général des Hauts de Seine. 59 p.

MARCHE D., 2008. Arrosage: comment concevoir une installation? Plante & Cité, fiche de synthèse.

MARCHE D., 2008. Arrosage: quels systèmes? Plante & Cité, fiche de synthèse.

MARCHE D. 2008. Arrosage: quelle gestion de l'eau? Plante & Cité, fiche de synthèse.

MARCHE D., 2008. Arrosage: quelles alternatives? Plante & Cité, fiche de synthèse.

NORPAC, Institut du Développement Durable et Responsable (IDDR). Biodiversité et gestion de l'eau à la parcelle. Les noues et fossés. Non daté, 5 p.

POMMIER G., PROVENDIER D., GUTLEBEN C., MUSY M., 2014. Impacts du végétal en ville – Fiches de synthèse issues du programme de recherche VegDUD « Rôle du végétal dans le développement urbain ». Plante & Cité, 62 p.

RAINBIRD, 2004. L'irrigation pour un monde en croissance. 35 p

Règles professionnelles n° P.C.6-R, 2012. Conception des systèmes d'arrosage. 34 p.

Règles professionnelles n° P.E.4-R0, 2012. Travaux de maintenance des systèmes d'arrosage. 9 p.

SAUVE A., FAUCON P., GLATARD F., DAMAS O., 2014. Aménagement et choix des végétaux des ouvrages de gestion des eaux pluviales de proximité. Plante & Cité, ONEMA, 42 p.

SURROCA J. (réal.), CHOCAT B., BRELOT E., 2010. L'eau, la nature et la ville : regards croisés sur l'eau dans sa parenthèse urbaine. DVD, 52 min.

THIERCELIN J-R., 2008. L'eau et les espaces verts. Edtions Tec et Doc, 144 p.

### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Plante & Cité: www.plante-et-cite.fr

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) : www.onema.fr

Agences de l'Eau: www.lesagencesdeleau.fr

Groupe de Recherche Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE) : www.graie.org

Eaufrance, service public d'information sur l'eau : www.eaufrance.fr

Groupe de Recherches Rhône Alpes sur les Infrastructures et l'Eau (GRAIE) : www.graie.org

Eaufrance, le portail de l'eau : www.eaufrance.fr

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N
CONNAÎTRE LA RESSOURCE EN EAU ET SUIVRE SES CONSOMMATIONS			
Connaissance de la ressource en eau et suivi des consommations			
L'arrosage est-il inexistant sur le site ou uniquement ponctuel (lors de nouvelles plantations) ?	**	oui/non	
Existe-t-il des plans de récolement des réseaux ?	**	oui/non	
Y a-t-il des compteurs (réseau et forage) sur le site ?	**	oui/non	
` ` ` `		fiche de relevé	
Connaissez-vous l'évolution de la consommation annuelle totale d'eau dans les trois dernières années pour l'ensemble des espaces gérés par le gestionnaire?	**	oui/non	
(différenciation par source si possible)  > critère de politique globale		volume annuel / quantité par source d'eau utilisée	
		oui/non	
Connaissez-vous l'évolution de la consommation annuelle totale d'eau dans les trois dernières années sur ce site ? (différenciation par source si possible)	**	volume annuel / quantité par source d'eau utilisée	
Détection des fuites			
La fréquence de détection des fuites pour l'eau d'arrosage est-elle inférieure à	**	oui/non	
6 mois ?	77	fiche de relevé	
GÉRER L'EAU D'ARROSAGE			
Gestion raisonnée de l'arrosage			
	***	oui/non/partiel	
Les besoins sont-ils évalués en fonction du climat, du type de sol et des plantes ?	***	doc. justificatif (ETP)	
	**	oui/non/partiel	
Les apports sont-ils régulés (doses à apporter, durée, fréquence et fractionnement) ?		explication de la démarche (contrôles in situ : pluviomè- tres, tensiomètres, etc.)	
	**	oui/non	
Les strates arrosées sont-elles en accord avec le référentiel Ecojardin ?		visite des strates arrosées	
L'arrosage a-t-il lieu pendant les heures de moindre évaporation (première	**	oui/non	
heure du matin ou horaire nocturne) ?		horaires d'arrosage	
Maîtrise des systèmes d'arrosage			
	**	oui/non/partiel	
Le mode d'arrosage est-il adapté aux surfaces végétalisées ?		nombre de voies, types d'arroseurs	
Y a-t-il un système automatisé sur le site ?	*	oui/non	
Si oui, le système est-t-il bien dimensionné et bien entretenu (vérification périodiques des pluviométries des appareils, etc.) ?		oui/non	
		vérification des actions effectuéeS	

suite grille page suivante

# INFOS LABEL

Critère		Indicateur	0/N		
GÉRER L'EAU DE FONTAINERIE (FONTAINES ET BASSINS À CARACTÈRE ORNEMENTAL)					
Préservation de la ressource en eau					
Existe-t-il un dispositif de programmation pour le fonctionnement des fontaines	*	oui/non			
du site ?  Les fontaines sont-elles coupées pour éviter de grandes pertes d'eau (fortes		vérification des équipements			
chaleurs, vent, nuit, gel, manifestation, etc.) ?	**	oui/non/partiel			
Sauf raison sanitaire, les fontaines fonctionnent-elles en circuit fermé ?	***	oui/non			
La fréquence de détection des fuites pour les fontaines est-elle inférieure à 6 mois ?	**	oui/non/partiel			
Alternatives à l'usage d'eau potable					
[	*	oui/non			
Existe-t-il des alternatives à l'usage d'eau potable pour les fontaines ?	٠,	vérification des produits apportés			
Gestion des points d'eau potable					
Y a-t-il un dispositif limitant les consommations d'eau sur les points d'eau potable (boutons poussoirs, etc.) ?	*	oui/non/partiel			
ALLER VERS DES ALTERNATIVES À L'USAGE D'EAU POTABLE POUR L'ARRO	SAGE				
Mesures préventives limitant l'arrosage					
Les végétaux arrosés sont-ils groupés en fonction de leurs besoins en eau ?	**	oui/non/partiel			
Des méthodes préventives sont-elles utilisées pour limiter l'arrosage (paillage,		oui/non			
plantes couvre-sols, espèces peu gourmandes en eau, etc.) ?	**	recensement des méthodes utilisées			
Alternatives à l'usage d'eau potable pour l'arrosage					
Y a-t-il des dispositifs pour l'infiltration des eaux de surface (noues, etc.) ?	**	oui/non/partiel			
Y a-t-il un recours à d'autres sources d'eau pour l'arrosage (en favorisant l'eau de pluie ou recyclée avant le recours au forage ou pompage) ?	**	oui/non/partiel			
Acceptation du jaunissement estival de la strate herbacée					
Le gestionnaire du site accepte-t-il le jaunissement estival de la strate herbacée ?	**	oui/non/partiel			
Le gestionnaire du site décèple en le jaumssement estivat de la strate neibacee.		% de gazon non arrosés			

# 2 CRITÈRES ESSENTIELS\*\*\*

### > Evaluation des besoins en fonction du climat, du type de sol et des plantes

Ce critère concerne uniquement les zones arrosées. En cas de non arrosage, le critère sera automatiquement validé. L'évaluation des besoins doit se faire à minima en croisant les alertes météo, la mise en place d'un pluviomètre et les observations de l'équipe d'intervention. L'ensemble de ces éléments sera consigné dans un ou plusieurs documents. La prise en compte de l'évapotranspiration potentielle (ETP), si ce n'est pas déjà le cas, sera une mesure à mettre en œuvre, là où cela est nécessaire, pour le renouvellement du label.

### > Fonctionnement des fontaines et bassins (non végétalisés) en circuit fermé (sauf raison sanitaire)

Ce critère concerne uniquement les bassins et fontaines non végétalisés à caractère ornemental n'étant pas reliés directement à une rivière, un ruisseau ou un lac. Il s'applique que l'eau soit potable ou non potable. S'il s'agit d'eau de source, on acceptera que celle-ci retourne directement dans le milieu naturel (plus ou moins directement : sans aller dans le réseau d'assainissement). S'il s'agit d'eau du réseau, le circuit doit obligatoirement être fermé.

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Document de calcul des besoins et des apports d'eau à effectuer
- Plan de récolement des réseaux
- Document présentant l'évolution de la consommation annuelle d'eau pour le site et pour l'ensemble des sites du gestionnaire sur les trois dernières années
- Fiche de relevés de compteurs

# Faune / Flore

### CE QU'IL FAUT RETENIR

La gestion écologique s'intéresse de façon privilégiée au suivi de la biodiversité sur le site avec comme objectif sa préservation et son enrichissement, notamment en protégeant les espèces menacées et leurs habitats d'une part, et en favorisant les espèces à intérêt écologique d'autre part (plantes nectarifères, etc.).

Concernant les espèces plantées, le référentiel met l'accent sur l'importance d'un choix des végétaux en accord avec les caractéristiques locales du site. Leur conduite se fera sur la base de la gestion différenciée et en respectant les cycles faune-flore (fauche, taille, faucardage, etc. cf. tableau en annexe p. 84). La gestion de l'état sanitaire des végétaux fera appel, quant à elle, à la protection biologique intégrée. On proscrira le recours à des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dangereux pour l'environnement et la faune auxiliaire.

Enfin, la gestion des déchets verts nécessite tout d'abord de faire un état des lieux des pratiques pour ensuite tendre vers une gestion optimisée, qui se base sur les principes de réduction, réutilisation et recyclage.



Jardin des Grands Moulins, labellisé EcoJardin<sup>©</sup> en 2014, Paris, XIII (75).

Aspect principal au sein des espaces verts, la gestion de la faune et de la flore est celle qui présente le plus d'enjeux en termes de gestion écologique. C'est en effet le domaine où les changements de pratiques sont les plus perceptibles et où les améliorations en termes de qualité écologique sont les plus rapides.

On s'intéressera ici tout d'abord à la biodiversité, puis à la conduite des végétaux – du choix des espèces à leur entretien et à la gestion de leur état sanitaire –, et enfin à la gestion des déchets verts, conséquence directe des opérations d'entretien en espace vert.

# APPLIQUER LES PRINCIPES DE LA GESTION ÉCOLOGIQUE

La gestion écologique applique aux espaces verts des principes d'écologie scientifique. La biodiversité, le suivi des espèces, l'intérêt écologique des plantes et la préservation des habitats sont quelques unes des notions intégrées dans les principes mêmes de la gestion écologique.

Leur mise en œuvre suit les points abordés ci-dessous :

- suivre l'évolution de la biodiversité sur le site par la mise en place d'un protocole de suivi spécifique, même simple, est essentiel. En effet, la connaissance et le suivi de la biodiversité est le premier indicateur des progrès réalisés par les changements de pratiques. Les étapes suivantes sont à mettre en œuvre :
  - > **réaliser un inventaire initial** de la biodiversité locale : dates des inventaires, observateurs, faunistique et/ou floristique, description site/habitat/milieu, espèces concernées, etc.
  - > mettre en place un suivi régulier de la biodiversité : mise en place de fiches d'observation de la faune et de la flore spontanée avec une fréquence adaptée aux espèces suivies, etc.
- agir pour la préservation de la biodiversité sur le site en intégrant des actions de préservation, même simples, dans la gestion comme la tonte sélective pour conserver des espèces spontanées remarquables
- si des plantes envahissantes ou des animaux nuisibles sont présents sur le site, un suivi régulier doit être effectué et les méthodes de luttes mises en œuvre devront avoir des impacts environnementaux limités
- favoriser les plantes à intérêt écologique est également un point important de la gestion écologique. Il s'agit principalement d'installer et de préserver des plantes nectarifères, hôtes, etc. mais aussi des plantes relais pour la faune auxiliaire, en privilégiant les plantes d'origine locale.
- protéger les espèces et les habitats menacés et favoriser les écotones (zones de transition écologique entre deux écosystèmes). Sur ce dernier point, on cherchera à :
  - > identifier et préserver, s'il y a lieu, les habitats du site et toutes les espèces désignées par un statut particulier (protection au niveau national, régional et départemental, statut de conservation défavorable, espèce patrimoniale ou peu commune, etc.)
  - > diversifier les habitats pour la faune et la flore :
    - chercher à **étendre les effets de bordure/effets de lisière** (gradation de végétation entre deux habitats),
    - conserver des milieux ouverts intra-forestiers,
    - développer des écotones,
    - maintenir des souches, chandelles ou bois morts au sol,
    - préserver les espèces spontanées sur le site,
    - mettre en place des mares écologiques, des haies bocagères, etc.

### **ZOOM SUR...** LES PROGRAMMES DE SCIENCES PARTICIPATIVES **V**IGIE NATURE ET **F**LORILÈGES

### **Vigie Nature**

Le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN), en collaboration avec plusieurs associations de protection de la nature, a mis en place un programme de suivi de la biodiversité ordinaire appelé Vigie Nature. Il s'agit d'un programme de sciences participatives qui consiste à suivre les espèces communes (faune et flore) à l'échelle nationale, grâce à des réseaux d'observateurs volontaires.

On peut citer PROPAGE, spécialement conçu pour permettre aux gestionnaires d'espaces verts d'évaluer la qualité écologique de leurs espaces à travers le suivi des papillons de jour, groupe particulièrement sensible aux perturbations.

Protocoles et informations sur http://vigienature.mnhn.fr et sur http://propage.mnhn.fr/

### **Florilèges**

Plante & Cité développe depuis 2012 le programme de sciences participatives Florilèges, à destination des gestionnaires d'espaces de nature en ville.

Il comporte deux volets:

- un volet « rues »

- > l'objectif de ce suivi est de produire un indicateur de la qualité écologique des prairies. L'idée est de proposer aux gestionnaires de contribuer à mesurer l'effet de leurs pratiques sur la biodiversité, tout en apprenant à mieux connaître les plantes sauvages présentes sur leurs sites. Ces évaluations permettront à moyen terme la création de référentiels techniques pour la gestion des prairies urbaines.

### GÉRER LES VÉGÉTAUX

La gestion des plantations ou végétaux s'intéresse à trois aspects différents :

- en premier lieu, le choix des végétaux du site, étape essentielle qui conditionne les points suivants en termes de gestion écologique
- la conduite des végétaux qui comprend les opérations courantes d'entretien (réparties par strates de végétation)
- enfin, la gestion de l'état sanitaire des végétaux, essentielle pour la préservation des végétaux et très contrôlée dans le cadre d'une gestion écologique

### CHOIX DES VÉGÉTAUX

Le choix des végétaux est essentiel dans une démarche de gestion écologique. Il est important de s'intéresser à plusieurs paramètres détaillés ci-dessous.

Tout d'abord, il est important d'installer des espèces adaptées au site :

- utiliser des végétaux appropriés aux conditions du site (sols, climat, exposition, pression parasitaire, etc.)
- éviter les espèces exotiques suspectées envahissantes en les remplaçant par des espèces de substitution avérées non envahissantes
- privilégier l'utilisation d'espèces d'origine locale en cas de renouvellement ou de remplacement de plants inadaptés au contexte

Les conservatoires botaniques nationaux sont de bonnes sources d'information pour la connaissance des espèces exotiques envahissantes.

En termes de fleurissement, notamment pour les massifs, deux points sont à prendre en compte pour le choix des végétaux:

- privilégier les plantes vivaces, pour des économies d'intrants et pour minimiser l'impact d'achats ou de production de plantes annuelles
- pour l'utilisation d'annuelles, privilégier les annuelles et bisannuelles à intérêt écologique (nectarifères, etc.)

La provenance des plants installés est un paramètre à ne pas négliger dans la gestion, et doit aboutir à la mise en place d'une politique d'achats de plants prenant en compte les pratiques durables de production (réduction de l'achat de plants produits dans de la tourbe par exemple) et la tracabilité des végétaux (plants et semences).

**ZOOM SUR...** LES LABELS ET CERTIFICATIONS ENVIRONNEMENTAUX EN PRODUCTION HORTICOLE

### La certification agriculture biologique (française et européenne)

Elle ne concerne à notre connaissance actuellement qu'un petit nombre d'entreprises de

### La certification française de production agricole HVE (Haute Valeur Environnementale)

Elle a été conçue après le Grenelle de l'Environnement pour répondre aux attentes des consommateurs et des donneurs d'ordre en matière de production éco-responsable.

### Le label « Plante bleue »

Créée en février 2011, la certification Plante Bleue est le label national de référence des horticulteurs et pépiniéristes français engagés dans une démarche de production respectueuse de l'environnement. Elle garantit officiellement que les végétaux certifiés (plantes en pot ou à massif, fleurs, arbres, arbustes et bulbes) ont été produits de manière éco-responsable par des entreprises de production horticoles françaises.

En octobre 2014, 135 entreprises de production ont été certifiées.

### Le label « Végétal local »

Présenté en juin 2014, le label « Végétal local » est le résultat d'un projet national porté par la Agroforesteries et Plante & Cité, et développé dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité. Ce signe de qualité permet d'identifier les plantes, arbres et arbustes d'origine

### CONDUITE DES VÉGÉTAUX

Les principales opérations d'entretien réalisables (mais non systématiquement réalisées) par strate et composante de la végétation sont présentées dans le tableau A3 en annexe p. 84. Ces orientations sont générales et doivent bien entendu être adaptées aux caractéristiques et aux contraintes de chaque site.

ZOOM SUR... FAUCHE : QUELLES MÉTHODES?

Voici quelques principes pour une fauche en accord avec les réalités écologiques du site :

- on privilégiera, si possible, une fauche tardive, en juin ou en septembre, moment où les espèces présentes (faune et flore) ont pu effectuer l'ensemble de leur cycle sur place ;
- on réalisera des fauches centrifuges (du centre vers la périphérie) pour permettre la fuite d'insectes;
- on exportera généralement les produits de fauche pour favoriser à la fois l'appauvrissement du sol et l'expression de la banque de graines du sol, dans le but d'obtenir une plus grande diversité végétale;
- si le sol est naturellement pauvre ou avec une teneur en éléments minimale, il n'y a pas lieu de prévoir un appauvrissement du sol qui fera disparaître les plantes les plus sensibles à la carence d'éléments nutritifs. Laisser les produits de fauche permet de conserver un équilibre

Voici quelques compléments concernant les différents points abordés dans le tableau en annexe p. 84 :

- la diversification des végétaux est une stratégie ayant plusieurs atouts : elle crée une meilleure barrière sanitaire (voir partie Gestion de l'état sanitaire des végétaux) ; elle permet d'enrichir la diversité spécifique du site (et souvent la biodiversité) et peut réduire les interventions sur le végétal, en choisissant des espèces plus adaptées.
- la gestion de la strate aquatique, végétalisée (mares écologiques, lacs, etc.) ou non (fontaines et bassins), peut nécessiter la mise en place d'un document formalisé, un plan de gestion, pour définir les différentes modalités et méthodes employées (mise en place de rotations et d'îlots refuges pendant les opérations de curage ou faucardage par exemple).
- la gestion de la strate herbacée, notamment en termes de tontes et fauches, doit prendre en compte les réalités écologiques du site, en réalisant des tontes différenciées (contournement d'espèces à conserver) et en s'attachant à préserver la faune dans les fauches (présence d'îlots refuges, cf. Zoom p. 32).
- toutes strates confondues, la conservation des feuilles, du bois mort et des arbres à cavité (s'ils ne menacent pas la sécurité du public) est essentielle dans une démarche de gestion écologique : en effet, ils représentent un abri important pour la faune (insectes, chiroptères, etc.) et les champignons. Attention toutefois, les formes de conservation des bioagresseurs de certaines essences (marronniers, buis, rosiers, etc.) se trouvent dans les feuilles mortes. Si un sujet est atteint, on retirera les feuilles du site et on les brûlera.

Toutes ces préconisations peuvent se retrouver dans la rédaction d'un code de bonnes pratiques pour l'entretien des espaces verts.

### GESTION DE L'ÉTAT SANITAIRE DES VÉGÉTAUX

La gestion de l'état sanitaire des végétaux de manière écologique se tourne vers la protection biologique intégrée comme moyen de lutte tout en interdisant l'utilisation des produits phytosanitaires.

La mise en place de mesures prophylactiques permet à la fois d'éviter l'apparition de maladies mais aussi d'avoir une détection précoce des problèmes sanitaires. Ces mesures sont multiples, les points suivants étant les principaux :

- diversifier les plantes utilisées (haies composées, etc.) et favoriser les associations végétales pour diminuer la pression parasitaire et donc limiter les problèmes sanitaires par exemple ;
- bien entretenir et nettoyer les outils d'intervention lors des opérations de taille, etc. ;
- mettre en place des méthodes de suivi des populations des organismes nuisibles (maladies et ravageurs) pour évaluer les risques potentiels et permettre des interventions adaptées et efficaces, parfois même en amont du développement de l'infection. On pourra utiliser le piégeage (phéromones sexuelles, alimentaires, etc.) ou se tourner vers le réseau d'épidémiosurveillance animée par les Fédérations régionales de défense contre les organismes nuisibles (FREDON) qui publie régulièrement des bulletins de santé du végétal.

En cas de problème phytosanitaire nécessitant une intervention, des méthodes de lutte biologique sont à mettre en place. Plusieurs techniques peuvent être envisagées :

- lutte mécanique : éliminer les parties des végétaux infestées par une opération de taille sanitaire ;
- lutte physique : mettre en place une barrière physique entre le végétal et son bioagresseur (glu, filet, etc.) ;
- lutte biologique par conservation : il s'agit ici d'utiliser des auxiliaires de gestion (faune prédatrice et parasite des organismes nuisibles) en favorisant leur colonisation spontanée (présence de plantes-relais, hôtes pour la faune auxiliaire) ;
- des lâchers d'auxiliaires et l'installation de gîtes à insectes et de nichoirs (nichoirs à mésanges pour la processionnaire du pin, nichoirs à chrysopes pour les pucerons, etc.) pourront avoir lieu si nécessaire.

L'utilisation de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse et dangereux pour l'environnement et notamment pour la faune auxiliaire (substances classées N - Dangereux pour l'environnement et/ou phrases de risques R50 à R59, SPE8¹) est interdite, car non compatible avec une gestion écologique.

<sup>1-</sup> Attention, ces intitulés changent au 1er juin 2015, suite à l'application du règlement CLP 1272-2008. Il s'agira donc des substances classées «Toxique pour les organismes aquatique» et «Dangereux pour la couche d'ozone» avec les mentions de danger H400, H410 à H413, H420 et EUH059.

Seuls les macro-organismes, les PNPP (préparations naturelles peu préoccupantes) et les produits de biocontrôle respectant les critères écotoxicologiques décrits ci-avant sont autorisés.

L'utilisation de produits biocides dangereux pour l'environnement et notamment pour la faune auxiliaire (substances classées N - Dangereux pour l'environnement et/ou phrases de risques R50 à R59, SPE82) est interdite, car non compatible avec une gestion écologique.

Attention : pour toutes les substances actives autorisées en biocide et en produits phytosanitaires pour une cible équivalente (même bioagresseur, même cible), on suivra les conditions d'utilisations issues de la réglementation des produits phytosanitaires (délais de rentrée, ZNT, etc.).

Le recours à des produits compatibles (produits phytosanitaires non issus de la chimie de synthèse, non dangereux pour l'environnement et la faune auxiliaire) aura uniquement lieu en cas de risque avéré pour la population humaine (problème de santé publique) et végétale (préservation des ressources génétiques d'une collection par exemple) et après l'utilisation de l'ensemble des autres méthodes de lutte existantes, en tenant à jour un journal de traitement.

# ZOOM SUR... L'EVOLUTION DU CONTEXTE REGLEMENTAIRE EN MATIÈRE D'UTILISATION DE PRODUITS DE PROTECTION DES PLANTES

Depuis le lancement du Plan Ecophyto en 2008, le contexte réglementaire en matière d'utilisation de produits de protection des plantes a fortement évolué.

### 1. De plus en plus de produits de protection des plantes d'origine naturelle

L'offre en matière de produits de protection des plantes s'est amplifiée et diversifiée ces dernières années. En plus des produits de synthèse chimique (ex : glyphosate), on trouve des produits «

- Les macro-organismes : insectes (ex : coccinelles), acariens et nématodes ;
- virus et leurs extraits ;
- Les substances naturelles d'origine végétale (ex : acide pélargonique), animale ou
- Les médiateurs chimiques : phéromones et kairomones.

De par leur fonction, ces produits restent réglementés. On distingue 3 catégories :

- Les macro-organismes : la mise en marché des macro-organismes exotiques est réglementée par une réglementation spécifique. En revanche, la vente et l'utilisation des macro-organismes indigènes est libre.
- Les produits phytosanitaires : les micro-organismes, les médiateurs chimiques, les et végétale (hors PNPP) sont des produits phytosanitaires. Leur mise en marché et utilisation dépend donc de cette réglementation.
- Les PNPP (préparation naturelle peu préoccupante) : elles correspondent aux substances naturelles d'origine animale ou végétale utilisées dans la pharmacopée ou l'alimentation et dont l'extraction se fait pas des moyens naturels ou à l'eau. Elles font dorénavant l'objet d'une réglementation spécifique. La procédure d'homologation est simplifiée par rapport aux produits phytosanitaires mais l'homologation reste obligatoire.

### 2. Vers une interdiction d'utilisation des produits chimiques dans les espaces verts publics

Une première étape avait été franchie en 2011 avec l'arrêté « espaces publics » du 27 juin 2011. lieux fréquentés par le public. Par exemple, il est dorénavant interdit d'utiliser des produits

<sup>2-</sup> Attention, ces intitulés changent au 1er juin 2015, suite à l'application du règlement CLP 1272-2008. Il s'agira donc des substances classées «Toxique pour les organismes aquatique» et «Dangereux pour la couche d'ozone» avec les mentions de danger H400, H410 à H413, H420 et EUH059.

cancérogènes, mutagènes ou toxiques pour la reproduction dans les lieux fréquentés par le public.

En février 2014, la loi « Labbé » a été promulguée. Ce texte interdit, à partir du 1er janvier 2020, l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques pour l'entretien des espaces verts (= espaces d'agrément végétalisé tels que les parcs et jardins), des promenades et des forêts appartenant à l'Etat, aux collectivités locales ou aux établissements publics. L'utilisation des produits chimiques reste cependant autorisée dans les espaces qui ne sont pas des espaces verts (voiries, terrains sportifs, cimetières...). Cette date butoir pourrait être amenée à évoluer, une proposition pour avancer l'échéance au 1er mai 2016 ayant été faite par le Ministère de l'Ecologie sous forme d'un amendement au projet de loi sur la transition énergétique.

Pour plus d'informations sur la réglementation, vous pouvez consulter la rubrique Réglementation du site Ecophyto Pro en ZNA: http://www.ecophytozna-pro.fr/n/presentation/n:169

Par ailleurs, pour toute intervention, le respect de la réglementation nationale (en particulier l'arrêté du 12 septembre 2006 et du 27 juin 2011 pour la France) et départementale (arrêtés préfectoraux), est essentiel, notamment sur les points suivants :

- ne pas traiter quand le vent est supérieur à force 3;
- respecter les ZNT (Zones de Non Traitement);
- respecter les délais de rentrée sur zone traitée.

Un document récapitulatif de la réglementation en vigueur devra être diffusé, pour information, au personnel chargé de la gestion des espaces verts.

Rappel réglementaire : tout produit phytosanitaire utilisé doit disposer d'une autorisation de mise sur le marché, pour garantir son efficacité et son inocuité. Pour toute information sur un produit, il faut consulter sa Fiche de Données de Sécurité (FDS), disponible chez le fournisseur. Les produits réglementés doivent être utilisés uniquement dans le respect des conditions d'utilisation : détourner leur usage est illégal et peut avoir de lourdes conséquences sur la santé et l'environnement.

### GÉRER LES DÉCHETS VERTS

La gestion des déchets verts vise à minimiser les volumes en exportation en optimisant la gestion in situ de ceuxci, dans le respect des conditions sanitaires.

Elle s'articule autour de deux idées principales :

- connaître le mode de gestion des déchets verts permet, à partir d'un état des lieux précis, d'établir une gestion adaptée aux problématiques de chaque site. Cette connaissance passe par deux étapes principales :
  - > réaliser un bilan annuel de la gestion des déchets verts, sur l'ensemble des sites gérés, traduisant les quantités exportées, leur provenance et leur destination ;
  - > suivre les volumes de déchets verts exportés du site, en vue de leur réduction.
- établir une **gestion des déchets verts basée sur les principes de réduction, réutilisation et recyclage**, de façon à minimiser leur impact sur l'environnement :
  - > réduire la production de déchets à la source (diminution de la fréquence de tonte par exemple, taille raisonnée, feuilles et déchets d'élagage et de tonte laissés sur place, etc.) ;
  - > **optimiser la valorisation des déchets sur le site ou à proximité**, en s'intéressant notamment au tri des déchets verts et à la réutilisation des rémanents (paillage ou mulching par exemple) ;
  - > **produire du compost** sur le site ou à proximité si possible avec un protocole encadré, concernant notamment les risques sanitaires liés au compostage ;
  - > valoriser les déchets en exportation, via des plateformes de compostage par exemple, si la valorisation sur le site n'est pas envisageable.

### **OUVRAGES**

### Préservation de la biodiversité

CARSIGNOL J., BILLON V., CHEVALIER D., LAMARQUE F., LANSIART M., OWALLER M., JOLY P., 2005.. *Aménagements et mesures pour la petite faune, guide technique*. Service d'études techniques des routes et autoroutes (SETRA), 263 p.

CLAP F., MORAL V., 2010. Biodiversité & Collectivités : Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine. Comité Français de l'UICN, 97 p.

DIDIER B., GUYOT H., 2012. Des plantes et leurs insectes. 263 p.

LOGVENOFF I., MORIN C., 2011. Gérer les espaces verts en faveur de la biodiversité. Noé Conservation. 82 p.

LPO Loire Atlantique, 2009. Municipalité et protection de la nature. 56 p.

LPO Loire Atlantique, 2011. Entretien des haies sur les voies communales : Plaidoyer pour une méthode permettant de maintenir, voire de développer les haies bocagères. 32 p. (Annexe à la brochure Municipalité et protection de la nature).

Ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, 2011. *Stratégie nationale pour la biodiversité 2011-2020*. 60 p.

NATUREPARIF, 2012. Politiques urbaines & biodiversité. Recueil d'actions de villes et agglomérations françaises et européennes. 111 p.

URBANBEES, 2014. Favoriser les abeilles sauvages et la nature en ville : guide de gestion écologique des espaces verts urbains et péri-urbains. 128 p.

### Choix des végétaux et gestion des plantes envahissantes

DUTARTRE A., POULET N., MAZAUBERT E., 2012.. Les invasions biologiques en milieux aquatiques, Stratégies d'action et perspectives. IRSTEA, ONEMA, Revue Sciences, Eaux & Territoires n°6.

HEYWOOD V., BRUNEL S., 2011. Code de conduite sur l'horticulture et les plantes exotiques envahissantes. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Sauvegarde de la Nature n°162, 98 p.

HUET S., MICAND A., PROVENDIER D., 2014. Concevoir les aménagements paysagers pour une gestion sans produits phytosanitaires. Plante & Cité, 7 p.

GENOVESI P. et SHINE C., 2011. Stratégie européenne relative aux espèces exotiques envahissantes. Convention relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe. Sauvegarde de la Nature n°161, 106 p.

MANDON-DALGER I., FRIED G., EHRET P., POULET N., MAZAUBERT E., DUTARTRE A., 2012. Anticipation et rapidité sont la base d'une gestion efficace. IRSTEA, Revue « Sciences Eaux & Territoires » n°6, 78-85.

MULLER S., 2004. *Plantes invasives en France : état des connaissances et propositions d'actions*. Muséum National d'Histoire Naturelle, Collections Patrimoines Naturels, vol. 62, 168 p.

MAGNANON S., HAURY J., DIARD L., PELLOTE F., 2007. *Liste des plantes introduites envahissantes (plantes invasives) de Bretagne*. Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Bretagne, 24 p.

Réseau Régional des Gestionnaires de Milieux Aquatiques Provence-Alpes-Côte d'Azur (RRGMA), 2009. *Plantes envahissantes : guide d'identification des principales espèces aquatiques et de berges en Provence et Languedoc.* Agence Régionale Pour l'Environnement et l'écodéveloppement Provence-Alpes-Côte d'Azur (ARPE PACA), 113 p.

Collectif, 2004. *Gestion des plantes exotiques envahissantes : guide technique*. Comité des Pays de la Loire, Agence de l'Eau Loire Bretagne, Forum des Marais Atlantiques, DIREN Pays de la Loire, Conservatoire régional des rives de la Loire et de ses affluents, 34 p.

### Conduite des végétaux et gestion des déchets

Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), 2006. . Guide de bonnes pratiques – Désherbage en ZNA. 222 p.

FEREDEC BRETAGNE, 2012. Guide des alternatives au désherbage chimique dans les communes. 136 p.

#### Gestion de l'état sanitaire des végétaux

ACTA, 2014. Index phytosanitaire ACTA 2015. Editions ARVALIS, 986 p.

JULLIEN E., JULLIEN J., 2009. *Guide écologique des arbres*. Collection « Le jardin écologique », coédition Sang de la terre et Eyrolles, 558 p.

JULLIEN E., JULLIEN J., 2010. *Guide écologique des arbustes*. Collection « Le jardin écologique », coédition Sang de la terre et Eyrolles, 524 p.

JULLIEN E., JULLIEN J., 2011. *Guide écologique du gazon*. Collection « Le jardin écologique », coédition Sang de la terre et Eyrolles, 285 p.

GUERIN M., 2011. *Guide d'observation et de suivi des organismes nuisibles en zones non agricoles*. Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire (MAAPRAT), Plante & Cité, 480 p.

GUERIN M., 2013. Epidémiosurveillance en zones non agricoles : synthèse nationale. Plante & Cité. 52 p.

PIASENTIN J., 2010. Application de la protection biologique intégrée sur les cultures en milieu ouvert. Terres d'Innovation, 64 p.

La protection biologique en extérieur, 2010. Revue de l'association française des directeurs de jardins et espaces verts publics « De Ville en Ville » n°39.

Arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural

Arrêté du 27 juin 2011 relatif à l'interdiction d'utilisation de certains produits mentionnés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime dans des lieux fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables

Loi n° 2014-110 du 6 février 2014, visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires sur le territoire national, dite Loi « Labbé »

#### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

#### Préservation de la biodiversité

Site du Minsitère de l'Ecologie concernant la biodiversité : www.developpement-durable.gouv.fr/-La-biodiversite,4247-.html

Programme Vigie Nature du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN): http://vigienature.mnhn.fr

Programme PROPAGE du MNHN: http://propage.mnhn.fr

Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN): http://inpn.mnhn.fr

Natureparif, Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France : www.natureparif.fr

Tela Botanica, Le réseau de la botanique francophone : www.tela-botanica.org

Office Pour les Insectes et leur Environnement (OPIE): www.insectes.org

France Nature Environnement (et son réseau d'associations régionales) : www.fne.asso.fr

Lique pour la Protection des Oiseaux (LPO): www.lpo.fr

Noé Conservation: www.noeconservation.org

Choix des végétaux et gestion des plantes envahissantes

Vég&base, outil d'aide au choix des végétaux : www.vegebase.plante-et-cite.fr

Label Plante Bleue: www.plantebleue.fr

Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN) : www.fcbn.fr

Informations sur les plantes invasives et la prévention en horticulture : Projet Life ALTERIAS (ALTERnatives to Invasive Alien Species) - www.alterias.be

Observatoire Régional des plantes exotiques ENVahissantes des écosytèmes Aquatiques de Poitou-Charentes (ORENVA) : www.orenva.org

#### Gestion de l'état sanitaire des végétaux

Plante & Cité: www.plante-et-cite.fr

Site Ecophyto Pro en Zones Non Agricoles (ZNA), à destination des professionnels des espaces verts (rubrique « surveillance phytosanitaire ») : www.ecophytozna-pro.fr

Portail du Ministère de l'Agriculture concernant les produits phytopharmaceutiques : http://e-phy.agriculture.gouv.fr/

Observatoire des Résidus de Pesticides (ORP) : www.observatoire-pesticides.gouv.fr

Fédération Nationale de Luttes contre les Organismes Nuisibles (FNLON) : www.fnlon.org

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N
APPLIQUER LES PRINCIPES DE LA GESTION ÉCOLOGIQUE			
Connaissance de la ressource en eau et suivi des consommations			
La biodiversité du site (ordinaire et remarquable) est-elle connue et	***	oui/non	
des actions spécifiques de préservation mises en place ?	7,7,7	explication	
Y a-t-il un inventaire initial de la biodiversité du site ?	**	oui/non	
Y a-t-il une fréquence adaptée de suivi de la flore (annuelle ou		résultat de l'inventaire oui/non/partiel	
bisannuelle), et notamment d'espèces indicatrices (espèces parapluies, patrimoniales) ?	**	fiche de suivi bien renseignée (opérateur, date, etc.)	
Y a-t-il une fréquence adaptée de suivi d'espèces indicatrices (espèces		oui/non/partiel	
parapluies, patrimoniales) pour la faune ?	**	explication des espèces suivies et fréquence	
Si existantes, y a-t-il une gestion et un suivi des espèces invasives	**	oui/non/partiel	
(ambroisie, herbe de la pampa, etc.) ?	44	vérification des mesures mises en place oui/non/partiel	
Si existants, y a-t-il une gestion des animaux nuisibles ?		vérification des mesures mises en place	
L'impact environnemental des méthodes de lutte utilisées est-il pris en	**	oui/non/partiel	
compte ?		justification des moyens employés	
Favorisation des plantes à intérêt écologique			
Y a-t-il installation de plantes à intérêt écologique (nectarifères par	**	oui/non	
exemple) sur le site ?		explication et visite des plantes installées	
Les espèces indigènes et spontanées sont-elles favorisées ?	**	oui/non/partiel	
Dustration des anders management de leure helitete		recensement des mesures mises en place	
Protection des espèces menacées et de leurs habitats		ani (ana (anatia)	
Y a-t-il création de micro-habitats spécifiques sur le site, pour favoriser certaines espèces (hors bois mort et hotels à insectes)?	*	oui/non/partiel visite des habitats créés	
Les espèces désignées par un statut de protection particulier ont-elles		oui/non/partiel	
été identifiées et des mesures de spécifiques de préservation mises en place ?	**	nom des espèces et recensement des mesures mises en place	
GÉRER LES VÉGÉTAUX / CHOIX DES VÉGÉTAUX			
Adaptation des essences			
Les espèces présentes sur le site sont-elles adaptées aux conditions	**	oui/non/partiel	
du milieu ?	**	liste de plantes du site	
		oui/non/partiel	
Y a-t-il un recours à la flore indigène lors de renouvellement ?	**	explication des plantes envisagées pour le renouvellement	
	**	oui/non/partiel explication des plantes envisagées pour le	
Massifs fleuris		renouvement	
Favorise-t-on les plantes vivaces ?	**	oui/non	
	44	oui/non	
Favorise-t-on les annuelles/bisannuelles à intérêt écologique ?	**	justification du choix des espèces	
Les espèces envisagées pour le renouvellement sont-elles avérées non envahissantes ?		renouvellement oui/non/partiel explication des plantes envisagées pour le renouvellement oui/non oui/non	

# Infos Label

Provenance			
Y a-t-il un	ne politique globale respectueuse de l'environnement		oui /ose /osekisl
	ans le cahier des charges) pour les achats et la production	**	oui/non/partiel
de plants et			cahier des charges pour l'achat des végétaux
> critère de <sub>l</sub>	politique globale		Vegetuur
Existe-t-il u	ne traçabilité des plants et semences achetés ?	**	oui/non/partiel
> critère de p	politique globale		outy nony partiet
GÉRER LES V	/ÉGÉTAUX / CONDUITE DES VÉGÉTAUX (par strate)		
Désherbage	des massifs		
	Existe-t-il des mesures préventives évitant le désherbage		oui/non
arbustive	(paillage, plantes couvre-sols, etc.) ?	**	liste des mesures préventives utilisées sur
	. ,		le site
arbustive	Les méthodes alternatives retenues l'ont-elles été en	**	oui/non
	fonction des moyens et des caractéristiques du site ?		justification des méthodes utilisées
florala	Existe-t-il des mesures préventives évitant le désherbage	**	oui/non
florale	(paillage, plantes couvre-sols, etc.) ?	~~	liste des mesures préventives utilisées sur le site
	Les méthodes alternatives retenues l'ont-elles été en		oui/non
florale	fonction des moyens et des caractéristiques du site ?	**	justification des méthodes utilisées
Taille /álága			Justification des metriodes utilisées
Taille/élégag			
arborée	La taille raisonnée est-elle pratiquée sur le site (taille uniquement pour des raisons de sécurité et/ou de	**	oui/non/partiel
arboree	préservation du patrimoine (forme architecturée)) ?		outy nony partiet
	La taille raisonnée est-elle pratiquée sur le site (taille		
arbustive	uniquement pour des raisons de sécurité et/ou de	**	oui/non/partiel
	préservation du patrimoine (forme architecturée)) ?		
	Les cycles de floraison et fructification sont-ils respectés		oui/non
arbustive	pour la taille des arbustes florifères, nectarifères et à	**	justification des différentes périodes de
	baies ?		taille
arbustive	Les interventions se font-elles en dehors des périodes de	**	oui/non
	nidification ?		justification des différentes périodes de taille
fruitiers	S'il y a des fruitiers, y a-t-il une conduite raisonnée des	**	oui/non
	vergers?		,
Tonte / fauc			
l l	Un zonage des composantes de la strate herbacée	**	oui/non
herbacée	(gazons, pelouses, prairies) a-t-il été établi en fonction de la gestion différenciée ?	7.7	document de gestion (nombre de passages/hauteur/etc.)
	La fauche de prairie tient-elle compte des cycles		oui/non/partiel
prairie	biologiques de la faune et de la flore (tardive en	**	document de gestion (nombre de
prante	septembre ou juin) ?		passages/hauteur/etc.)
	La fauche de friche tient-elle compte des cycles		oui/non/partiel
friche	biologiques de la faune et de la flore (tardive en	**	document de gestion (nombre de
	septembre ou juin) ?		passages/hauteur/etc.)
	Les méthodes de fauche utilisées prennent-elles en		oui/non/partiel
herbacée	compte la préservation de la faune (présence d'îlots	**	description des méthodes utilisées
A I	refuge, fauche du centre vers la périphérie, etc.) ?		
Autres interv	vantions sur le végétal		
site	Le ramassage des feuilles est-il proscrit dans les massifs	**	oui/non/partiel
	(hormis pour des raisons phytosanitaires) ?		document de gestion différenciée
site	Le bois mort et les arbres morts sur pied sont-ils conservés ?	**	oui/non
	Y a-t-il des prairies fleuries naturelles (expression de		+
herbacée	la banque de graines du sol) résultant des techniques		oui/non
	d'appauvrissement du sol sur le site ?		

	ne pratique du pastoralisme pour l'entretien des elouses naturelles ?	*	oui/non
1	ieu aquatique végétalisé		
aquatique Existe-t-i	des plans de gestion pour l'entretien des	*	oui/non
	lacs du site ?		plan de gestion pour le milieu aquatique
	nécessité d'intervention, y a-t-il usage d'une		oui/non/partiel
methode	alternative au traitement chimique issu de la synthèse?	**	explication des produits/méthodes utilisés
aquatique Les métho	odes de curage et faucardage prennent-elles en préservation de la faune et la flore présente et îlots refuges) ?		oui/non/partiel
compte c	tions de curage et faucardage tiennent-elles es cycles biologiques des espèces présentes en automne-hiver) ?		oui/non/partiel
GÉRER LES VÉGÉTAUX /	ETAT SANITAIRE DES VÉGÉTAUX		
Mesures prophylactique	s		
	tiques ont-elles été mises en place (bonne	**	oui/non/partiel
diversité spécifique, ne	toyage des outils, etc.) ?		explication des mesures mises en place
	nismes nuisibles (ravageurs et maladies) sont-	**	oui/non/partiel
elles suivies ?			recensement des méthodes utilisées
	ytosaniataires issus de la chimie de synthèse	ı	1
	s produits phytosanitaires issus de la chimie de r la faune auxiliaire ou l'environnement sont-ils		oui/non/partiel
proscrits?	ta laune auxiliane ou cenvironnement some its		carnet de traitements à jour
	onale (arrêté du 12/09/2006 et du 27/06/2011	**	oui/non/partiel
	tementale est-elle appliquée sur l'ensemble des stionnaire ? - <i>Critère de politique globale</i>	11	protocole / document d'application
Méthodes de lutte biolo	<u> </u>		
	n sont-ils utilisés uniquement en cas de besoin	**	oui/non
Leur colonisation spon pour la faune auxiliaire	tanée est-elle favorisée (plantes-relais, hôtes ) ?	**	oui/non/partiel
Si nécessaire, y a-t-il de	s nichoirs et/ou des gîtes à insectes sur le site ?	*	oui/non
GESTION DES DÉCHETS		,	
Connaissance et suivi d	es déchets verts		
Un bilan annuel de la q	estion des déchets verts est-il réalisé ?		oui/non
> Critère de politique gl		**	bilan annuel de la gestion (quantité exportée, provenance et destination)
Connaissez-vous l'évolu	cion annuelle des volumes de déchets exportés	**	oui/non
du site ?	·		m³ de déchets
Plan de gestion des déc	hets verts		
	ses en place pour la réduction de la production	***	oui/non/partiel
des déchets ?			recensement des mesures mises en place
	ets verts sur le site (tri des déchets et utilisation	**	oui/non/partiel
des rémanents) ou à production int		-	recensement des méthodes mises en place
•	erne de compost, y a-t-il un protocole encadré?	**	oui/non/partiel
> Critère de politique glo	<i>pale</i> exportation sont-ils valorisés (plateforme de	<del> </del>	protocole
compostage, etc.) ?	exportation sont-its valurises (plateroffile de	**	oui/non/partiel
> Critère de politique gl	obale		recensement des méthodes mises en place

### 3 CRITÈRES ESSENTIELS\*\*\*

#### > « présence de mesures de préservation de la biodiversité dans les actions de gestion du site »

Ce critère évalue la prise de conscience de l'importance de la prise en compte de la biodiversité dans la gestion des espaces verts. On cherche à savoir si l'équipe d'intervention a mis en place des mesures, mêmes simples, de préservation: par exemple, des tas de bois, même si les insectes xylophages ne sont pas connus. Les connaissances plus poussées en termes de biodiversité (inventaires et suivis) sont traitées avec d'autres critères.

#### > « absence de traitements avec des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dangereux pour la faune auxiliaire ou l'environnement »

Tous les produits ayant des phrases de risques entre R50 et 59, étant classés N ou étant issus de la chimie de synthèse sont interdits. Les autres produits sont autorisés. Le Ministère de l'Ecologie a publié en février 2013 une liste, le NODU Vert Biocontrôle, qui peut servir de base pour les produits acceptés : attention toutefois à bien vérifier le classement du produit et son homologation pour l'usage concerné.

Pour connaître ces informations, il est possible de consulter les Fiches de Données de Sécurité (FDS) existantes pour chaque produit. La lutte sémiochimique (= lutte par phénomènes) est autorisée.

Ce critère reste conforme à la réglementation en viqueur et ne s'applique donc pas dans les cas faisant intervenir des aspects de santé publique (risques pour la population humaine) ou de préservation de ressources génétiques (collections inscrites) dûment justifiés, quand les autres solutions se sont avérées inefficaces.

#### > « présence de mesures de réduction des déchets verts »

Ce critère évalue les solutions mises en œuvre pour la réduction des déchets verts : réduction de la hauteur et/ou de la fréquence de tonte, broyage, compostage sur site, etc.

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel : disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

#### Principes de la gestion écologique

- Document daté d'inventaire de la biodiversité sur le site
- Fiche de suivi de la biodiversité
- Cartographie des milieux présents (uniquement pour espaces naturels aménagés)

#### Gestion des végétaux

- Liste des espèces végétales du site
- Cahier des charges pour l'achat des végétaux (extrait concernant les exigences environnementales)
- Document de gestion de la strate herbacée (plan de gestion différenciée ou équivalent)
- Carnet de traitement phytosanitaire
- Document ou protocole pour l'application de l'arrêté du 12 septembre 2006 et du 27 juin 2011
- Document de gestion pour le milieu aquatique végétalisé (plan de gestion différenciée ou équivalent)

#### Gestion des déchets verts

- Document bilan de la gestion des déchets verts
- Protocole pour la production de compost

# MOBILIERS & MATÉRIAUX / MATÉRIELS & ENGINS

#### CE QU'IL FAUT RETENIR

La première étape pour une gestion respectueuse de l'environnement en termes de mobiliers et de matériaux est une bonne connaissance de l'existant, pour pouvoir s'intéresser à son renouvellement.

Le développement d'une politique d'achats éthiques et durables, en incluant des critères environnementaux dans les cahiers des charges, est une nécessité pour aller vers des fournitures en adéquation avec une gestion écologique. Ainsi, concernant le bois, matériau courant en espaces verts, on privilégiera des essences locales provenant de forêts gérées durablement. Concernant l'éclairage, on cherchera de plus sa rationalisation.

Enfin, concernant la gestion des matériels et engins intervenant en espaces verts, le principal objectif environnemental est la réalisation d'économies d'énergies, qui passe tout d'abord par le suivi des consommations en carburants avant de tendre vers leur réduction. La réduction des nuisances liées aux opérations d'entretien est également un enjeu important.



Désherbage mécanique d'une bordure de parking. Quartier Butte, labellisé EcoJardin® en 2013, Cherbourg Octeville (50)



Ponton réalisé en mélèze (bois issu de la filière locale). Parc Sant Vicens, labellisé EcoJardin® en 2013, Perpignan (66)

La gestion écologique d'un espace vert, au-delà de la gestion stricte des végétaux, du sol et intrants associés, passe également par une réflexion sur :

- le mobilier mis à disposition de la population : bancs, poubelles... mais aussi sur le mode d'éclairage du site si le besoin d'éclairage est avéré ;
- les matériaux mis en œuvre (par exemple à l'occasion de l'entretien d'un chemin, d'un paillage, d'un plattelage, etc).

Cette partie propose de se questionner sur divers points : quels sont les mobiliers présents sur mon site ? Sont-ils utiles et comment sont-ils gérés ? Quelle est leur provenance ? Quelle est la nature et la provenance des matériaux ?

De plus, la gestion des espaces verts, et notamment les opérations d'entretien qui y sont associées, nécessite l'utilisation de nombreux matériels et engins, et a donc un impact environnemental non négligeable auquel il faut s'intéresser : consommation de carburant, émission de bruit, etc.

### CONNAÎTRE SES ÉQUIPEMENTS

L'étape essentielle pour une gestion efficace des mobiliers est de **bien connaître son patrimoine**, notamment via **un inventaire** établi par fonction (confort, ludique, protection, signalisation, etc.). Ces inventaires peuvent notamment mettre en avant le nombre d'équipements, leur état, les matériaux utilisés et surtout le type d'entretien réalisé, dans l'objectif d'**avoir un suivi des opérations d'entretien**.

### METTRE L'ACCENT SUR L'ORIGINE, LA PROVENANCE ET L'USAGE

S'intéresser à l'origine et la provenance des mobiliers et matériaux du site est essentiel pour s'inscrire dans une démarche de gestion écologique incluant toutes les composantes des espaces verts. Aussi, il est important d'éviter les équipements et matériaux polluants par leur origine et acheminement, leur composition ou dégradation future.

La mise en place d'une politique globale d'achats éthiques et durables est sans doute l'un des points les plus importants pour une gestion écologique : inclure dans les cahiers des charges pour les fournitures des exigences de respect de l'environnement, de traçabilité et de production durable pour les matériaux, mobiliers et produits d'entretien a un impact fort à long terme sur l'évolution de l'offre. Les exemples ci-dessous sont les principales pistes de réflexion à mettre en œuvre :

- les matériaux seront de préférence issus de matières naturelles non toxiques transformées par des procédés à impact maîtrisé sur l'environnement, avec une attention particulière portée au suremballage (notamment avec du plastique);
- concernant les achats d'équipements, on réfléchira bien les achats en termes de quantité, d'impact environnemental et d'alternatives, avec un renouvellement qui sera justifié par les usages et, par exemple, l'utilisation de mobilier en matériaux recyclés ;
- pour les produits d'entretien, on portera une attention particulière à l'utilisation de produits (peintures, vernis, colle, etc.) non pétroliers et biodégradables, avec des émissions en COV réduites, avec une préférence pour les écolabels reconnus (écolabel européen par exemple).

Le bois, de par son utilisation privilégiée en espaces verts, est un matériau qui mérite une attention particulière. Dans une optique de gestion écologique, on privilégiera **l'utilisation de bois issu de forêts gérées durablement** (certifiés FSC, PEFC, etc.), en choisissant des **essences non exotiques et non traitées**. On réalisera tout d'abord un **état des lieux de l'utilisation de bois traité** sur le site, associé à un **plan de renouvellement** visant à son élimination progressive.

### RATIONALISER L'ÉCLAIRAGE

Afin de réduire la pollution lumineuse et les consommations d'énergie, il est important de réfléchir l'éclairage du site en fonction des besoins et des usages.

Les propositions ci-dessous sont à mettre en œuvre pour la mise en place d'un éclairage plus écologique :

- réaliser un état des lieux des usages pour déterminer les modalités d'éclairage adaptées ;
- **établir un plan d'éclairage** s'intéressant au type de mât, à la puissance, à la minuterie et à l'orientation du cône d'éclairage avec comme objectif la rationalisation de l'éclairage ;
- **privilégier les alternatives à l'éclairage classique**, en termes de sources d'énergie et de mode d'alimentation mais aussi de type d'ampoules utilisées.

### ZOOM SUR... LE CONCOURS VILLES ET VILLAGES ÉTOILÉS

L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) a pour principal objectif la restauration et la défense de la qualité du ciel nocturne au plan national et international, notamment en luttant contre la pollution lumineuse. Dans ce cadre, un Cahier des Clauses Techniques et Particulières concernant l'éclairage nocturne a été élaboré pour changer les pratiques dans ce domaine. Il est disponible sur le site de l'association.

Par ailleurs, pour valoriser les collectivités s'engageant dans la rationalisation de l'éclairage, l'ANPCEN a également mis en place le concours Villes et Villages Étoilés.

Plus d'informations sur : http://villesetvillagesetoiles.fr

# CONNAÎTRE ET SUIVRE LES CONSOMMATIONS DE CARBURANTS DES MATÉRIELS ET ENGINS

La gestion des espaces verts entraine une importante consommation en carburants fossiles. On cherchera à mieux les identifier pour les réduire ensuite.

**Connaître et suivre les consommations de carburants** des matériels et engins utilisés est la première étape d'une gestion écologique.

La connaissance passe par **l'inventaire des matériels et engins** utilisés sur le site, avec, autant que possible, l'âge, l'utilisation et la pertinence de chacun d'entre eux

Le suivi permettra de garder une trace des consommations (en huiles et en carburants) des véhicules d'une part et des engins d'autre part, pour établir un état des lieux initial des consommations.

Viser une réduction des besoins en carburants fossiles signifie chercher à réduire l'utilisation des moteurs thermiques. Pour cela, plusieurs mesures :

- la modification des modalités d'interventions entraîne souvent des diminutions significatives des consommations : réduction des interventions, recours à des outils manuels ou électriques, etc.
- la réalisation d'un plan de déplacement au sein du service et la promotion de matériels et engins « à moindre impact » (vélos, véhicules électriques, etc.) peuvent aider à la réduction des consommations et des émissions.

### RECHERCHER LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

La gestion écologique des espaces verts concerne également la diminution des dépenses énergétiques. Pour cela, il faut associer à l'entretien et au renouvellement régulier du matériel le recours aux énergies alternatives.

Première étape d'une démarche écologique en termes énergétiques, l'entretien régulier et le renouvellement du matériel permet de réaliser les premiers progrès en termes d'économies d'énergie.

- **l'entretien des matériels**, essentiel pour leur bon fonctionnement en évitant les surconsommations, sera régulier, et les utilisateurs seront formés aux éco-gestes (pour l'entretien et la conduite) des véhicules et engins ;
- l'utilisation des matériels doit être optimisée : on favorisera ainsi **l'utilisation à temps plein** ou alors **la mutualisation** (sur plusieurs sites ou entre gestionnaires par exemple) des matériels non utilisés à temps plein en mettant en place un suivi de l'utilisation des matériels ;
- le renouvellement des matériels et engins suscitera une réflexion sur la pertinence de l'achat des matériels et surtout alimentera la mise en place d'exigences de respect de l'environnement, de traçabilité et de production durable pour les matériels et engins. On peut citer les critères de qualité suivants : capacités techniques, choix énergétique, consommations d'énergie, capacité à utiliser des huiles biodégradables, émissions atmosphériques, émissions sonores unitaires, etc. ;

- des mesures seront mises en place pour **prévoir la fin de vie des matériels** : vente aux enchères, coopération avec un pays en voie de développement, demande aux fournisseurs de s'engager à reprendre les anciens matériels pour recyclage, etc.

La mise en place d'un plan de substitution par des énergies renouvelables est l'aboutissement d'une démarche de gestion écologique, et peut être divisée en deux étapes :

- la réalisation d'un bilan carbone simplifié, qui permet d'évaluer les consommations et les besoins ;
- la création d'un **échéancier à court et moyen termes** pour la mise en place d'énergies renouvelables (petit éolien, photovoltaïque, etc.) au sein du site.

### RÉDUIRE LES NUISANCES DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN

Les opérations d'entretien des espaces verts génèrent souvent des nuisances. L'entrée dans une démarche de gestion écologique invite, dans une démarche globale, à travailler à la réduction des nuisances générées par les matériels utilisés et les opérations effectuées :

- comme dans tout domaine, la connaissance, via un recensement des sources de pollution internes et externes du site, et le suivi des nuisances permettent d'obtenir un état des lieux des pratiques du site pour ensuite mieux planifier et gérer leur diminution ;
- la mise en place de mesures et de systèmes pour réduire les nuisances des opérations d'entretien est essentielle pour le bon fonctionnement du site. On pourra citer les mesures suivantes comme principales :
  - > interdire la circulation des véhicules sur les espaces végétalisées (en dehors des cheminements)
  - > instaurer des consignes limitant l'utilisation d'engins nuisibles à la quiétude du site et des riverains (bruit, poussière) pour définir les horaires privilégiés d'utilisation
- utiliser des huiles biodégradables pour les matériels et engins lorsque c'est possible (chaînes de tronçonneuses, circuits hydrauliques des engins de chantier, etc.).

#### **OUVRAGES**

COMMISSION EUROPÉENNE, 2005. Acheter vert – Un manuel sur les marchés publics écologiques. Office des publications officielles des Communautés européennes, -39 p.

EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE, 2008. Utiliser des produits d'entretien écologiques : Un atout pour la santé et l'environnement, Guide technique à l'usage des collectivités, Eau et Rivières de Bretagne, 36 p.

Direction des affaires juridiques, GEM-DD (Groupe d'études des marchés développement durable), 2011. Guide d'achat relatif aux produits et prestation d'entretien des espaces verts. Collection Marchés publics, 116 p.

MUSY M. (Coord.), 2014. La ville verte – Les impacts du végétal en ville. Editions Quae, 200 p.

ROUSSENNAC, J.-P., LOUIS N., LACOSTE P., CORVAISIER J.-M., ROCHE M., 2012. *Matériel. 10 ans de marché.* Matériel & paysage, n° 86, p. 12-66 (44 p.).

#### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne (ANPCEN) : www.anpcen.fr ADEME : www.ademe.fr

# INFOS LABEL

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère		Indicateur	0/N
CONNAISSANCE DU PATRIMOINE (ÉQUIPEMENTS DE CONFORT, DE PROT	TECTION ET	r LUDIQUES)	
Inventaire du patrimoine			
		oui/non	
Existe-t-il un inventaire du patrimoine (bancs, corbeilles, jeux, chicanes, etc.)?	**	fiche inventaire / cartographie - date MAJ	
Existe-t-il un suivi de l'entretien du patrimoine ?	*	oui/non	
METTRE L'ACCENT SUR L'ORIGINE, LA PROVENANCE ET L'USAGE			
Politique d'achats (renouvellement et entretien du patrimoine)			
Y a-t-il une politique globale pour une utilisation et des achats respectueux de l'environnement (exigences dans le cahier des charges) pour les équipements ?	**	oui/non	
> critère de politique globale		cahier des charges	
Y a-t-il une politique globale pour une utilisation et des achats respectueux de l'environnement (exigences dans le cahier des charges) concernant les produits	**	oui/non	
d'entretien (utilisation de produits écolabellisés, etc.) ? > critère de politique globale	**	cahier des charges / inventaire des produits	
Y a-t-il une politique globale pour une utilisation et des achats respectueux de l'environnement (exigences de «production durable» dans le cahier des charges) pour les matériaux ?	**	oui/non	
> critère de politique globale		cahier des charges	
Y a-t-il une traçabilité des matériaux utilisés ?	**	oui/non	
Fourniture en bois			
Le bois utilisé est-il issu d'essences locales et de forêts gérées durablement		oui/non/partiel	
(certifié PEFC, FSC, etc.) ?	**	doc. justificatif (cahier des charges, facture, etc.)	
Y a-t-il un inventaire du bois traité et/ou non géré durablement présent sur le site associé à un plan de renouvellement progressif ?	**	oui/non	
Rationalisation de l'éclairage			
L'éclairage du site est-il adapté aux usages (horaire, fréquentation du public)?	** **	oui/non	
L'éclairage est-il rationnalisé (type de mât, orientation, minuterie, cône d'éclairage) ?	**	oui/non/partiel	
Les alternatives à l'éclairage classique sont-elles favorisées (source d'énergie, type d'ampoule, mode d'alimentation, etc.) ?	**	oui/non/partiel	

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N
CONSOMMATION DE CARBURANTS DES MATÉRIELS & ENGINS			
Connaissance et suivi des consommations			
Existe-t-il un inventaire des matériels et engins intervenant sur le site (âge, utilisation, pertinence) ?	**	oui/non fiche inventaire / liste des matériels&engins	
Engins : y a-t-il un suivi des consommations (carburants et huiles, hors petit matériel) ?  > critère de politique globale	**	oui/non  consommations globales du  service	
Véhicules : y a-t-il un suivi des consommations (carburants et huiles) ?  > critère de politique globale	**	oui/non consommations globales du service	
Réduction des besoins en carburants fossiles			
Engins : y a-t-il des mesures mises en place pour une diminution de l'usage des moteurs thermiques ?	**	oui/non recensement des alternatives	
Véhicules : y a-t-il des mesures mises en place pour une diminution de l'usage des moteurs thermiques ?	**	oui/non recensement des alternatives	
ECONOMIES D'ENERGIE			
Entretien régulier et renouvellement du matériel			
Les matériels sont-ils utilisés à temps plein sur ce site ? Sinon, y a-t-il une mutualisation des matériels (entre sites, etc.) ?	**	oui/non	
Y a-t-il une politique globale pour une utilisation et des achats respectueux de l'environnement (exigences dans le cahier des charges) pour les matériels et engins ?	**	oui/non cahier des charges	
> critère de politique globale			
Y a-t-il des mesures mises en place concernant la fin de vie des matériels et engins ?  > critère de politique globale	**	oui/non mesures mises en place	
Energies renouvelables			<u> </u>
Un bilan carbone simplifié a-t-il été effectué ?	*	oui/non résultats	
> critère de politique globale Y a-t-il des sources d'énergie renouvelable (petit éolien, photovoltaïque, etc.) utilisables sur le site ?	*	oui/non	
RÉDUCTION DES NUISANCES DES OPÉRATIONS D'ENTRETIEN			
Y a-t-il un inventaire des sources et taux de pollution (sonores, émissions de gaz, etc.) liées aux opérations d'entretien sur le site ?	**	oui/non état des lieux (sources, quantité et horaires)	
Y a-t-il des mesures mises en place pour limiter ces nuisances ?	**	oui/non recensement des mesures mises en place	
Les véhicules sont-ils interdits sur les espaces végétalisés (pas de circulation en dehors des cheminements) ?	**	oui/non	

### AUCUN CRITÈRE ESSENTIEL\*\*\*

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Fiche inventaire du patrimoine
- Cahier des charges pour la fourniture en mobiliers (extrait concernant les exigences environnementales)
- Cahier des charges pour la fourniture en produits d'entretien (extrait concernant les exigences environnementales)
- Cahier des charges pour la fourniture en matériaux (extrait concernant les exigences environnementales)
- Document justificatif pour la fourniture de bois du site (non exotique, PEFC ou FSC)
- Fiche inventaire des matériels et engins
- Document présentant l'évolution des consommations globales d'huiles et de carburants des matériels & engins depuis au moins un an
- Cahier des charges pour la fourniture en matériels et engins (extrait concernant les exigences environnementales)

### **FORMATIONS**

#### CF OU'IL FAUT RETENTR

Réaliser un plan de formation avec des thématiques en rapport avec l'écologie est l'étape essentielle pour appliquer les principes de la gestion écologique sur le terrain.

Son actualisation régulière est indispensable, pour intégrer rapidement les évolutions en matière de connaissances et de pratiques.



Visite du Parc du Heyritz à Strasbourg, lors d'une journée technique sur le thème «Conception et gestion écologique des espaces verts»

L'ambition d'une gestion écologique passe nécessairement par la formation, moteur du changement des pratiques.

Auparavant, la gestion de la nature était segmentée avec des professionnels ayant une gestion horticole peu diversifiée et des gestionnaires d'espaces naturels, ces deux milieux étant séparés. Ainsi le jardinier avait pour mission généralement et principalement le maintien d'un lieu dans une image constante, « propre », où la nature flou était peu présente ; c'est-à-dire avec des actions de désherbage importantes et menées avec peu de différenciation d'un lieu à l'autre, vers une mission où le jardinier redécouvre la flore spontanée et devient acteur de l'évolution du site, basée sur l'observation fine (flore, faune, sol...) afin de constamment adapter et faire évoluer la gestion pour favoriser la biodiversité, respecter les sols, préserver les ressources en eau...tout cela en respectant l'identité de l'espace vert et en permettant l'expression des pratiques du public (détente, loisir...).

Cette partie aborde les différentes thématiques de formation.

### DÉMARCHE GLOBALE DE FORMATION

La formation est un axe capital au sein des services espaces verts, et plus encore dans le domaine de la gestion écologique, soumis à des évolutions rapides.

La formation du personnel correspond, tout d'abord, à une démarche globale du service avec l'établissement d'un plan de formation (annuel ou pluriannuel) pour l'ensemble du personnel. Ce plan de formation devra bien entendu intégrer des thématiques de gestion écologique (a minima une formation sur cette thématique pour l'ensemble du service).

Enfin, ce plan de formation sera revu régulièrement, notamment grâce à la mise en place d'**entretiens annuels** pour établir les besoins individuels de formation.

### ZOOM SUR... QU'EST-CE QUE LA FORMATION?

La formation est ici envisagée en tant que formation au sens large, qui comprend bien entendu les stages dans des organismes de formation, publics ou privés, mais également l'ensemble des événements permettant aux participants d'acquérir des connaissances dans les domaines abordés (journées techniques, collogues, formation interne, etc.)

### THÉMATIQUES DE FORMATIONS

En termes de gestion écologique, les thématiques sont multiples. Elles peuvent suivre les différents domaines et catégories abordées dans ce référentiel.

Il paraît absolument nécessaire qu'au moins une des personnes de l'équipe qui entretient le site ait suivi une formation (stage, colloque, journée technique, etc.) récente (moins de trois ans). Par ailleurs, toutes les catégories (sol, eau, etc. présentées ci-dessous en tant que thématiques de formation) doivent être abordées au sein de l'équipe du site de manière récente (cycle de trois ans maximum pour aborder l'ensemble des thématiques au moins une fois).

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N
DÉMARCHE GLOBALE DE FORMATION			
Y a-t-il un plan de formation (annuel ou pluriannuel) concernant le personnel et intégrant des thématiques écologiques ? > critère de politique globale	***	oui/non/partiel vérification du document	
Y a-t-il des entretiens annuels individuels permettant d'établir les besoins en formations ?  > critère de politique globale	**	oui/non/partiel	
THÉMATIQUES DE FORMATION			
Au moins une des personnes de l'équipe qui entretient le site a suivi une formai les trois ans. Toutes les catégories (sols, eau, etc.) doivent être abordées au d			.) dans
Planification et intégration du site			
Initiation à la gestion différenciée			
Mise en place d'un plan de gestion différenciée	**	oui/non justificatif	<u> </u>
Mise en place d'un plan de désherbage		justilicatii	
Sols			
Connaissance et suivi de la qualité des sols			
Préservation des sols	**	oui/non justificatif	+
Amélioration des fonctions écologiques des sols		justineutii	
Eau			
Connaissance et suivi de la ressource en eau			
Gestion raisonnée et maîtrise des systèmes d'arrosage	**	oui/non	
Gestion de l'eau de fontainerie		justificatif	
Techniques alternatives à l'usage d'eau potable pour l'arrosage			
Faune / Flore			
Principes de la gestion écologique			
Connaissances naturalistes (faune-flore)			
Choix des végétaux	**	oui/non	
Conduite des végétaux		justificatif	
Gestion de l'état sanitaire des végétaux			
Gestion des déchets verts			
Mobiliers & matériaux / Matériels & engins			
Origine et provenance des mobiliers et matériaux		.,	
Economies d'énergies	**	oui/non justificatif	
Réduction des nuisances		J	

suite grille page suivante

### <u>Info</u>s label

Public				
Fonctions sociales des espaces verts animation et communication	**	oui/non		
Fonctions sociales des espaces verts, animation et communication	, ,	justificatif		
Sécurité				
Sécurité du personnel et du public dans les espaces verts		oui/non		
		justificatif		

### 1 CRITÈRE ESSENTIEL \*\*\*

# > Présence d'un plan de formation du personnel (annuel ou pluri-annuel) intégrant des thématiques écologiques

Le plan de formation rassemble l'ensemble des actions de formation définies dans le cadre de la politique de gestion du personnel du gestionnaire candidat. Il doit proposer au minimum une formation concernant la thématique écologique (qu'il s'agisse d'une formation pour le personnel intervenant sur le site candidat au label ou non) pour montrer que le gestionnaire place l'écologie comme l'une de ses priorités en termes de formation.

La ou les formations inscrites au plan de formation ne doivent pas êtres antérieures à trois ans à partir de la date de vérification de l'audit.

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Plan de formation (annuel ou pluriannuel)
- Documents justificatifs des formations suivies par les jardiniers, pour chacune des thématiques

# **PUBLICS**

#### CF OU'IL FAUT RETENIR

Premier indicateur pour les espaces verts, le suivi de la qualité de l'accueil est primordial et doit être accompagné d'informations pertinentes à l'intention des usagers (informations réglementaires, pédagogiques et temporaires ou de sécurité).

Lieux privilégiés pour la sensibilisation et la participation des usagers dans le cadre d'une gestion écologique, les espaces verts doivent répondre à une importante mission d'éducation à l'environnement.

Enfin, la propreté et la gestion des déchets ménagers sont des aspects à ne pas négliger vis-à-vis d'une démarche environnementale.



Le festival «Jardin'jazz» mêle animations festives et de sensibilisation à l'environnement (compostage, etc.). Parc potager de la Crapaudine, labellisé EcoJardin® en 2013, Nantes (44)

Les espaces verts sont des lieux de vie, conçus pour le public, et, dans cette optique, la prise en compte du public et des usages du site est essentielle dans ce référentiel. Par ailleurs, la gestion écologique des espaces verts instaure de nouvelles pratiques de gestion, à expliquer et partager, pour en faciliter la compréhension et la diffusion.

### SOIGNER LA QUALITÉ DE L'ACCUEIL

La qualité de l'accueil du public dans les espaces verts est le premier indicateur de la vie des espaces verts. Son suivi et son évaluation sont donc indispensables pour assurer la pérennité du site et la réponse aux attentes des usagers. Deux pistes principales sont à développer pour mettre en œuvre ce suivi :

- mise en place d'un **système de remontées des remarques et des réponses** (livre d'or, questionnaire d'indicateurs de qualité de vie pour les espaces verts, etc.);
- mise en place de contacts et d'échanges entre les jardiniers entretenant le site et les usagers.

### Informer et sécuriser

L'information envers le public est essentielle, c'est la première étape dans la communication entre gestionnaires et usagers.

On distingue plusieurs niveaux d'informations :

#### - informations générales

> le site doit afficher toute information utile à l'usager : charte de services s'il y a lieu, règlement du site (concernant l'arrachage des végétaux, l'introduction et le nourrissage des animaux, etc.), téléphone d'urgence, etc.

#### - informations pédagogiques

> dans une démarche de gestion écologique, il est primordial de présenter la richesse écologique du site (patrimoine, faune, flore et le mode de gestion qui leur est associé, notamment sans utilisation de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse et dangereux pour l'environnement) et, si nécessaire, de mettre en place une signalétique bien intégrée à l'espace et répondant à des critères de qualité (matériaux nobles, dimension artistique, etc.)

#### - informations temporaires

> en période de chantier ou lors de modification de pratiques, il est important d'informer les usagers des changements à venir ou en cours et de leurs raisons (panneaux, lettres, réunions, etc.)

Concernant la sécurité vis-à-vis du public, les deux principaux points à prendre en compte sont les suivants :

- vérifier périodiquement les aires de jeux, et au minimum deux fois par an ;
- diagnostiquer périodiquement l'état sanitaire des arbres pour prendre la décision adéquate sur leur conservation ou non, en fonction des risques qu'ils peuvent représenter vis-à-vis du public.

### SENSIBILISER ET ENCOURAGER LA PARTICIPATION DU PUBLIC

La gestion écologique est une démarche de gestion qui s'explique et se partage pour être mieux comprise. Aussi, il est important de sensibiliser et d'impliquer les usagers sur ces nouvelles pratiques encore méconnues. Deux actions sont à mettre en œuvre :

- sensibiliser, éduquer et informer le public sur les aspects d'écologie et de développement durable: cette action peut nécessiter l'établissement d'une stratégie de communication et des **animations** sont à mettre en place sur un ou plusieurs sites **pour expliquer et valoriser la démarche** (visites guidées, initiations à l'écologie, etc.) ;
- développer le rôle des espaces verts dans l'identité locale et encourager les initiatives participatives: ceci se décline par la mise en place de partenariats avec des associations locales (activités, événementiel, etc.) mais aussi dans l'investissement et la participation des usagers à la planification, la gestion et au développement du site (réunions avec des usagers, participation à des opérations d'entretien des sites, réalisations de relevés faune-flore et de suivis naturalistes, végétalisation de murs, etc.).

### ASSURER LA PROPRETÉ

La propreté est un facteur essentiel pour le maintien de la qualité des espaces verts. Dans une démarche de gestion écologique, le principal objectif est l'établissement d'une gestion des déchets basée sur la réduction de la production, la réutilisation et le recyclage :

- concernant la réduction de la production de déchets, deux actions complémentaires sont à mettre en place : une sensibilisation du public et des partenaires sur le site (campagnes de communication, animations, etc.) associée à la mise en place du mobilier correspondant (poubelles ou signalisation pour inciter les gens à repartir avec leurs déchets) ;
- la mise en œuvre du recyclage des déchets sur le site passe par la mise en place de conteneurs de tri.

D'autres points, comme la mise en place progressive de toilettes sèches peuvent constituer des éléments de réflexion, voire des objectifs à atteindre à plus ou moins long terme dans une démarche écologique.

#### **OUVRAGES**

JOUGLET TOUENART C., 2012. Mettre en place un projet de jardinage participatif - Guide méthodologique. Plante & Cité, 37 p.

TOMMERET S., LANEZ G., 2011. Analyse des communications « pour » et « contre » la flore spontanée. Plante & Cité, 12 p.

TOMMERET S., MENOZZI M.-J., 2011. Recommandation pour l'élaboration d'outils de communication. Plante & Cité, 16 p.

BAUER A., THUBE F., 2010. Sciences participatives et biodiversité. Implication du public, portée éducative et pratiques pédagogiques associées. Ifrée. 107 p.

#### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Outils de sensibilisation développés dans le cadre du programme Acceptaflore de Plante & Cité : http://bit.ly/Acceptaflore

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N
SOIGNER LA QUALITE DE L'ACCUEIL			
Evaluation et suivi de la qualité de l'accueil			
La qualité de l'accueil fait-elle l'objet d'un suivi (sondages, livre d'or, réponses	44	oui/non	
aux remarques, etc.) ?	**	justification du suivi effectué	
Les équipes d'entretien ont-ils des échanges avec les usagers (portes ouvertes,	**	oui/non	
temps de travail, etc.) ?		justification des contacts	
INFORMER ET SECURISER			
Affichage d'informations utiles et pédagogiques sur le site			
Y a-t-il un règlement du site affiché clairement ?	**	oui/non	
T a-t-it un regiennent du site amiche clanement :		vérification sur site	
	44	oui/non	
Des informations pédagogiques sont-elles mises à disposition des usagers ?	**	liste des informations disponibles (documents, etc.)	
Y a-t-il une communication systématique en période de chantier (panneaux,	**	oui/non	
lettres, réunions, etc.) ? > Critère de politique globale	**	vérification sur la base d'exemples récents	
Sécurité vis à vis du public			
	**	oui/non	
L'état sanitaire des arbres est-il diagnostiqué périodiquement ?	**	fréquence de diagnostic	
Les aires de jeux sont-elles vérifiées au minimum deux fois par an ?	**	oui/non	
Les alles de jeux sont-ettes vermees au illiminum deux fois par an :		justification des vérifications	
SENSIBILISER ET INCITER LA PARTICIPATION DU PUBLIC			
Sensibilisation			
Y a-t-il des actions de sensibilisation à l'écologie pour les usagers (visites		oui/non	
guidées, communication, etc.) ?	**	recensement des actions et méthodes utilisées	
Y a-t-il des actions favorisant l'implication du public dans les espaces verts		oui/non	
(participation aux aménagements, végétalisation de murs, relevés faune-flore, etc.) ?	**	recensement des actions et méthodes utilisées	
ASSURER LA PROPRETÉ			
Sensibilisation du public sur les déchets			
V a t il una démarche et des actions de sonsibilisation du public sur le thème		oui/non	
Y a-t-il une démarche et des actions de sensibilisation du public sur le thème des déchets ?	**	justification des actions menées	
Gestion des déchets et recyclage			
Y a-t-il des poubelles sur le site ? Sinon, y a-t-il une signalisation adaptée ?	**	oui/non	
Y a-t-il du tri sur le site (poubelles de tri ou tri effectué a posteriori) ?	**	oui/non	
S'il y a doc problèmes de propreté sur le site y a til une recherche neur de		oui/non	
S'il y a des problèmes de propreté sur le site, y a-t-il une recherche pour de nouvelles solutions (fréquence des passages, complément de prestation, etc.)?	**	recensement des méthodes mises en place	
Présence de toilettes sèches			
Y a-t-il des toilettes sèches sur le site ?	*	oui/non	

# INFOS LABEL

### AUCUN CRITÈRE ESSENTIEL\*\*\*

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Documents justificatifs des informations pédagogiques et de sensibilisation disponibles pour le public

# Complément - Etablissements éducatifs et sociaux



Des étudiants profitent du parc de l'EPLEFPA de Lyon - Dardilly - Ecully, labellisé EcoJardin® en 2014, Dardilly (69)

Ces critères complètent les critères détaillés dans le référentiel général, pour la classe Etablissements éducatifs et sociaux de la typologie des espaces verts de l'AITF.

### PLANIFICATION ET INTÉGRATION DU SITE

Les espaces verts des établissements éducatifs et sociaux sont des lieux partagés d'importance pour les usagers de ces établissements.

Souvent cogérés par divers intervenants, la multitude des acteurs du site nécessite la clarification du rôle de chacun, élément à intégrer au plan de gestion. Ce dernier pourra être élaboré en concertation avec les différents intervenants pour une meilleure appropriation des enjeux et pour un travail plus efficace.

La mise en place d'un **travail collaboratif pour la gestion du site** sera un élément fortement valorisé dans une optique de sensibilisation des usagers.

### Sols

Les espaces verts des établissements éducatifs et sociaux sont des espaces très contraints de par l'intensité de leur utilisation (notamment dans les centres éducatifs). Le piétinement peut ainsi devenir la première menace pour les sols.

Selon les contraintes de fréquentations, les sols à nu seront gérés de différentes façons :

- repos des sols pour une meilleure régénération du couvert végétal, avec un semis éventuel si nécessaire
- paillage des sols à nu, installation de massifs ou constitution d'enclos aux accès régulés pour les usagers
- paillage ou, en dernier recours, minéralisation des sols, pour la transformation de ces sols nus en cheminements

### FAUNE & FLORE

En général identique à la gestion écologique d'un parc ou d'un jardin, la gestion des espaces des établissements éducatifs et sociaux pourra mettre l'accent, notamment dans le cas d'établissements accueillant de jeunes enfants, sur les aspects d'éveil et de confort en toute sécurité :

- le choix des espèces : les espèces choisies devront être **adaptées à la fréquentation du lieu** (résistance au piétinement pour les graminées par exemple) **et au public** en favorisant les sensations de plaisir au rythme des saisons tout en limitant les quelques nocivités avérées (épineux, arbustes à baies toxiques). Des espaces de végétation spontanée seront à aménager (en dehors des zones accessibles aux enfants si nécessaire).
- le ramassage des feuilles mortes devra avoir lieu sur les espaces de passage fréquentés par les enfants (cour, cheminements, etc.), elles seront conservées dans les massifs.
- les opérations d'entretien se feront dans la mesure du possible en dehors des périodes de fréquentation des espaces par les enfants

### Mobiliers & matériaux / Matériels & Engins

La gestion des aménagements présents et le renouvellement des matériaux dans les établissements éducatifs et sociaux prendront en compte, outre la dimension écologique, les normes de sécurité (absence d'échardes, bois chanfreiné, présence de gardes corps adaptés, etc.) des installations.

Dans ces espaces, fortement fréquentés (surtout par des enfants), les préoccupations de sécurité doivent devenir une priorité si des opérations d'entretien se déroulent en présence des usagers du site.

### FORMATIONS

En termes de formations, le gestionnaire insistera plus particulièrement sur les aspects de **sécurité des interventions** et de **sensibilisation des usagers** ainsi que sur leur participation à la vie du site (atelier jardinage à l'intérieur du site...).

### **P**UBLICS

Les espaces verts des établissements éducatifs et sociaux sont des espaces partagés entre de nombreux utilisateurs et peuvent faire partie intégrante du projet social ou éducatif de ces établissements.

La mise en place d'un travail collaboratif entre les différents acteurs pour la gestion du site sera donc un élément fortement valorisé dans une optique de sensibilisation des usagers. Ainsi, on accompagnera des projets permettant l'utilisation des espaces verts comme support pédagogique pour l'éducation à l'environnement : création d'un jardin potager, participation aux aménagements, inventaires participatifs (flore, insectes, etc.), concours de jardins, etc.

#### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Pôle National de Ressources en éducation à l'environnement vers un développement durable : www.pole-education-environnement.org

Réseau Ecole et Nature : http://reseauecoleetnature.org et leurs équivalents en région (GRAINE : Groupe régional d'animation et d'initiation à la nature et à l'environnement) et départements (REE : réseau d'éducation à l'environnement)

# INFOS LABEL

## GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère		Indicateur	0/N
PLANIFICATION ET INTEGRATION DU SITE			
Gestion différenciée et planification			
La gestion du site fait-elle l'objet d'un travail collaboratif entre les différents acteurs (élèves, professeurs, service technique, etc.) ?	**	oui/non/partiel	
PUBLIC			
Sensibilisation et participation			
Les espaces verts sont-ils utilisés comme support pédagogique en favorisant		oui/non	
l'implication du public apprenant dans les aménagements (participation et démonstration d'entretien, végétalisation de murs, etc.) ?	**	recensement des actions et méthodes utilisées	

AUCUN CRITÈRE ESSENTIEL\*\*\*

AUCUN DOCUMENT DE RÉFÉRENCES COMPLEMENTAIRE

# Complément - Cimetières



Prairie gérée en tonte différenciée dans le cimetière des Gonards, labellisé EcoJardin® en 2012, Versailles (78)

Ces critères complètent les critères détaillés dans le référentiel général, pour la classe Cimetières de la typologie des espaces verts de l'AITF.

### PLANIFICATION ET INTÉGRATION DU SITE

Public

Au sein des cimetières sont présents plusieurs types de gestionnaires :

- la collectivité : elle assure l'entretien des espaces publics de la ville en général les allées, les inter-tombes, des espaces d'inhumations particuliers (jardin du souvenir, terrains communs, des espaces d'inhumation où l'entretien est prévu dans le règlement intérieur). Elle fait appel soit à des agents communaux soit à des prestataires privés. Elle ne doit pas intervenir sur les espaces concédés (sauf exceptions)
- les familles : Le temps de la durée de sa concession, la famille a la responsabilité de la superficie qui lui a été concédée et des constructions qui s'y trouvent. L'entretien de ces espaces lui incombe directement.
- les opérateurs privés :
  - > les opérateurs funéraires : Ils ont la charge, dans un domaine concurrentiel, de procéder aux inhumations et opérations mortuaires demandées par les familles, dans le respect de la loi. Ils ont reçu une habilitation de la Préfecture.
  - > les marbriers, fleuristes, sociétés d'entretien de tombes... Ils peuvent être chargés par la famille des tâches d'entretien qui lui incombent, à savoir : le nettoyage des monuments, le désherbage du terrain concédé, le fleurissement, les travaux de marbrerie (pose et dépose de monuments, construction de caveaux...) ... Il n'y a pas besoin d'habilitation pour assurer ces travaux

Pour aller dans le sens d'une gestion écologique des espaces non gérés directement par la collectivité, plusieurs stratégies sont à mettre en place :

- la sensibilisation des différents acteurs de ces espaces, à la fois les usagers, les opérateurs funéraires, les marbriers, fleuristes et autres sociétés d'entretien par une règlementation précise définie dans le règlement

des cimetières, une communication adaptée, des réunions, etc.

- l'incitation à une gestion plus écologique des espaces concédés, par l'intégration de critères dans les documents de vente des concessions (ne pas utiliser de produits chimiques nocifs pour nettoyer les sépultures par exemple), dans le règlement des cimetières (idem), et la réalisation d'une charte écologique d'entretien à destination des usagers du cimetière, l'affichage de la gestion écologique des cimetières dans les loges de gardiens et au service concessions, etc.

### SOLS

La gestion des cimetières présente une relation particulière avec le sol, élément récepteur des éléments de décomposition des corps. L'évacuation des terres de cimetières est de la responsabilité de son producteur, soit de la collectivité ou de l'opérateur funéraire privé.

Dans une démarche de gestion écologique, on s'assurera que ces déchets sont bien évacués en décharge spécialisée par le producteur du déchet.

Par ailleurs, les produits parfois utilisés pour la conservation des corps ont un impact néfaste sur l'environnement, et principalement sur les sols. Dans le cadre d'une gestion écologique d'un cimetière, il est important d'alerter le public sur cette problématique (affichage, règlement interne...) et d'en avoir soi-même conscience, même si les leviers d'actions sont encore aujourd'hui difficiles.

La présence de sols à nu en dehors des espaces de concessions, sur les espaces gérées par la collectivité, est proscrite. Par ailleurs, il sera indiqué au public (dans les documents concernant les espaces concédés) que la présence de sols à nu (terre battue) sur ou auprès des tombes est également interdite, sauf pour des raisons de pratiques culturelles et religieuses.

### Eau

Les opérations de gestion au sein des cimetières sont des opérations nécessitant plusieurs précautions en termes de pollution, notamment des eaux, avec l'évacuation de celles générées par les activités de gestion.

Eaux de lavage : les équipes d'intervention auront des combinaisons jetables et une aire de lavage pour les matériels et engins utilisés sera mise en place. L'évacuation de ces eaux de lavage ne devra pas être réalisée directement dans le réseau d'eau pluviale.

Eaux de caveaux : les caveaux mais aussi les fosses peuvent suivant les sites contenir des eaux issues d'une remontée de nappe ou des eaux de ruissellement. Elles ne devront pas être évacuées directement dans le réseau d'eau pluviale. Aujourd'hui, quelques initiatives sont mises en place pour éviter leur présence :

- caveaux autonomes, étanches, équipés de systèmes épurateurs et de bacs de rétention
- caveaux « tête-bêche », qui permettent de creuser moins profondément et limitent donc le risque d'atteindre les nappes

Ces points, essentiels pour une gestion écologique des cimetières, sont difficilement réalisables aujourd'hui, mais sont à prendre en compte en priorité en cas de rénovation ou d'agrandissement, pour axer la réflexion dans ce sens.

### Faune & Flore

Le rôle du végétal dans les cimetières n'est plus à montrer : en effet, la présence d'un couvert végétal permet de mieux régénérer les sols, mais contribue aussi à l'aspect reposant du lieu. C'est notamment le cas des arbres, qui développent un grand système racinaire et permettent de mieux « dépolluer » les sols. Ainsi, dans le cadre d'une gestion écologique des cimetières, on veillera à implanter et renouveler les arbres, pour conserver une superficie au sol de houppier d'au minimum 15% de la superficie totale du site.

Les usagers des cimetières sont très sensibles à la présence de plantes spontanées et le désherbage est souvent l'une des opérations principales des équipes d'entretien. Plusieurs solutions peuvent être des alternatives au désherbage :

- accepter la présence de plantes spontanées rases, la hauteur de la plante étant souvent ce qui pose problème aux usagers

- enherber certaines allées (graminées et trèfle, etc.)
- maitriser les plantations dans les espaces inter-tombes (plantation de sedum, plantes couvre-sols, etc.)
- avoir des semelles jointives entre les tombes évite les espaces de sols à nu à gérer

### Mobiliers & Matériaux / Matériels & Engins

Les cimetières sont des espaces présentant de nombreux matériaux, utilisés sur les concessions, et récupérés par la collectivité lors de leur reprise. On peut citer les cercueils, les pierres tombales, mais aussi les piles et les prothèses présentes avec les ossements.

Ces déchets doivent être gérés en suivant une procédure bien précise :

- les déchets non réglementés (pierres tombales par exemple) doivent entrer dans un circuit de recyclage (réutilisation dès que possible en tant que matériaux) avant d'être évacués vers une filière adaptée si aucune valorisation n'est possible. Les cercueils, pollués, devront directement être évacués vers une filière adaptée.
- les déchets réglementés (prothèses fonctionnant au moyen d'une pile) doivent être évacués vers une filière adaptée

Par ailleurs, on tentera de valoriser la mise en place d'équipements et de matériaux plus écologiques, notamment par la mise en œuvre de caveaux autonomes, qui doit représenter plus de 50% de la création de nouveaux caveaux pour les inhumations des personnes isolées ou dépourvues de ressources.

### **FORMATIONS**

Les équipes d'entretien des cimetières sont face à des missions qui diffèrent un peu de celles d'un simple jardinier, notamment vis-à-vis des usagers en deuil. Pour leur permettre de répondre au mieux à ces enjeux, des modules de formation spécifiques sont à mettre en place, traitant de la gestion psychologique du deuil et de la gestion des conflits avec les usagers en deuil.

Par ailleurs, tous les agents, quelle que soit leur fonction (assistant funéraire, gardien, conservateur, responsable, chef d'équipe, fossoyeurs, agent d'entretien, jardinier, etc....), doivent être sensibilisés à la gestion écologique des cimetières pour pouvoir répondre aux questions des usagers.

### **P**UBLICS

Dans les cimetières plus que dans d'autres espaces verts, le public participe activement à la gestion du site, par le fleurissement et l'entretien des espaces qui lui sont concédés.

La collectivité mettra alors toutes les mesures en œuvre pour sensibiliser ce dernier à l'écologie (notamment via l'information sur l'impact écologique des produits utilisés pour les soins de conservation des corps, l'existence de solutions biodégradables pour les cercueils, etc.) et au tri des déchets, donnant ainsi la possibilité aux usagers d'accéder à des containers de tri (terre et déchets végétaux, pots, etc.).

### Références documentaires

#### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Union du Pôle Funéraire Public : www.upfp.fr

Résonance, magazine à destination des professionnels du funéraire : www.resonance-mag.fr

# GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère		Indicateur	0/N
PLANIFICATION ET INTEGRATION DU SITE			
Gestion différenciée et planification			
Y a-t-il une incitation à la gestion écologique par l'intégration de critères de gestion dans les documents relatifs au cimetière (règlement, document de concession, charte d'entretien, etc.) ?	**	oui/non/partiel documents	
Y a-t-il au minimum une superficie végétalisée équivalente à au moins 30% de la superficie totale du site, dont au moins la moitié en houppier d'arbres ?	**	oui/non	
SOLS			
Connaissance des sols et préservation			
Y a-t-il une connaissance des matières actives utilisées pour la conservation des corps ?	**	oui/non/partiel	
Les terres de cimetières sont-elles bien évacuées en décharge spécialisée par le producteur ?	**	oui/non/partiel reçu de décharge	
Les zones de sol à nu (terre battue), sauf justification pour motifs culturels et religieux, sont-elles proscrites dans les documents concernant les concessions	**	oui/non	
remis aux usagers ?		vérification du document	
EAU			
Evacuation des eaux			
L'évacuation des eaux (eaux de lavage des matériels et engins et eaux de caveaux) se fait-elle par un réseau différent du réseau d'eau pluviale ?	*	oui/non/partiel visite des réseaux	
Y a-t-il des mesures mises en place pour limiter la présence d'eau dans les caveaux (caveaux autonomes, caveaux tête-bêches, etc.) ?	**	oui/non/partiel	
MOBILIERS & MATÉRIAUX / MATÉRIELS & ENGINS		VISITE GES INSSERES	1
Gestion des déchets			
Les déchets non réglementés sont-ils envoyés dans un circuit de recyclage avant d'être évacués vers une filière adaptée ?	**	oui/non/partiel	
Les déchets pollués ou réglementés sont-ils évacués vers une filière adaptée ?	**	oui/non/partiel	
La mise en œuvre de caveaux autonomes représente-t-elle au moins 50% du renouvellement de caveaux pour les inhumations des personnes isolées ou sans ressources ?	**	oui/non/partiel	
FORMATIONS			
Sensibilisation du personnel			
Sensibilisation de l'ensemble du personnel à la gestion écologique des cimetières	**	oui/non	
		justificatif	
Aspects funéraires			1
Gestion psychologique du deuil	**	oui/non	
Gestion des conflits		justificatif	

### AUCUN CRITÈRE ESSENTIEL \* \* \*

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel : disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Règlement du cimetière, contrat relatif aux concessions et/ou charte d'entretien à destination du public
- Reçu de décharge pour l'évacuation des terres de cimetières
- Documents justificatifs des formations suivies par les jardiniers, fossoyeurs et agents d'entretien du cimetière

# Complément - Jardins familiaux et partagés



Un jardin familial en coeur de ville à Annecy (74), labellisé EcoJardin<sup>©</sup> en 2014.

Ces critères complètent les critères détaillés dans le référentiel général, pour les classes de la typologie des espaces verts le nécessitant.

### PLANIFICATION ET INTÉGRATION DU SITE

Les jardins familiaux, partagés ou communautaires sont des espaces publics mis à disposition des usagers pour la réalisation d'un potager, d'un espace de détente, etc. Les objectifs sont différents mais tous se retrouvent dans la création de lien social.

Souvent gérés par une association et parfois en direct par le maître d'ouvrage, la multitude d'intervenants sur le site nécessite la mise en place de règles collectives (à la fois entre le gestionnaire et l'association mais aussi entre l'association et les usagers). Dans une optique de gestion écologique, ces documents (contrat, convention, charte, règlement etc.) inciteront les usagers à la gestion écologique en reprenant les préconisations phares de celle-ci et notamment l'interdiction d'usage de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse et dangereux pour la faune auxiliaire et pour l'environnement.

Pour garantir son application, tout manquement au règlement devra faire l'objet de sanctions.

### Sols

Les jardins familiaux, partagés ou communautaires sont souvent des espaces de production alimentaire, aussi, pour garantir la bonne qualité des sols, des analyses de sols devront avoir lieu, au minimum tous les dix ans.

L'analyse initiale est indispensable pour garantir l'absence de pollution dans le sol et éventuellement déterminer la composition de la terre afin de l'améliorer si nécessaire. Les analyses tous les dix ans doivent permettre d'avoir un suivi de la qualité des sols.

De même, les jardiniers et usagers intervenant sur le site seront incités à respecter les exigences du référentiel EcoJardin en termes d'améliorations des sols, en réfléchissant bien les apports et leurs impacts sur l'environnement. Ces exigences seront reprises dans un document diffusé à l'ensemble des personnes intervenant sur le site. Ce document pourra citer, entre autres :

- la mise en œuvre du compostage individuel ou collectif pour l'utilisation du compost produit sur place
- le broyage des déchets verts grossiers pour l'incorporer au tas de déchets végétaux en cours de compostage
- la mise en valeur des techniques de travail manuel du sol qui ne contribuent pas à sa déstructuration (aération régulière en surface, binage, griffage, etc.)
- l'incitation au paillage du sol (à adapter selon la culture), pour limiter notamment le lessivage, l'évaporation, la concurrence de la végétation spontanée, etc.

### EAU

La gestion de l'eau étant primordiale, les exigences concernant la gestion de l'eau d'arrosage est la même que celle concernant la gestion de l'eau d'arrosage en espaces verts. Le non arrosage est bien entendu la première méthode de préservation de la ressource en eau.

En termes de connaissance et de suivi de la ressource en eau, il est nécessaire d'installer des compteurs dédiés (a minima un compteur pour l'ensemble des parcelles et un compteur pour les espaces d'accompagnement) et suivre les consommations associées pour visualiser les gains réalisés en fonction des efforts, avec un suivi pouvant être assuré par le gestionnaire du site (association ou maître d'ouvrage).

La gestion raisonnée de l'eau d'arrosage des parcelles de jardin est essentielle. Pour cela, il est indispensable de mettre en place les actions suivantes :

- installer et suivre des pluviomètres permettant d'établir les besoins des plantes en arrosage
- maitriser les horaires d'arrosage, la première heure du matin ou en horaire nocturne (via la responsabilisation des jardiniers ou l'installation d'un programmateur de coupure de l'eau par exemple)

Enfin, pour limiter les arrosages, il est intéressant de mettre en place des mesures préventives limitant l'arrosage, comme le paillage. Le choix de plantes peu exigeantes en eau (dans la mesure du possible pour des cultures potagères) sera également une action à valoriser.

Ces mesures préventives doivent être accompagnées par un recours à des alternatives à l'eau potable pour l'arrosage:

- favoriser systématiquement la récupération des eaux pluviales, notamment via des récupérateurs d'eau installés avec les abris de jardin
- se tourner vers l'emploi d'eau non potable pour l'arrosage : forage, puits, etc.

### FAUNE & FLORE

La gestion écologique des jardins familiaux cherchera à maintenir la richesse de la biodiversité et à favoriser les prédateurs naturels. Les aspects concernant la biodiversité sont détaillés dans la partie générale du référentiel EcoJardin.

Le maintien de la biodiversité dans les parcelles de jardin sera assuré par l'application des principes suivants :

- mise en place de la rotation des cultures sur les parcelles potagères du site
- interdiction de pratiquer la monoculture
- fleurissement des parcelles potagères, notamment par des plantes nectarifères
- redécouverte, usage et valorisation des variétés anciennes de légumes
- mise en place de techniques préventives évitant le désherbage (paillage, enherbement maîtrisé des parcelles, etc.) et un choix adapté des techniques alternatives de désherbage (désherbage manuel, eau chaude, etc.)

L'aménagement d'un verger dans les parties collectives pourra également être une réponse à ce maintien de la biodiversité.

La gestion de l'état sanitaire des végétaux est primordiale dans les jardins. Le référentiel général décrit les principes de prophylaxie à mettre en œuvre, ainsi que le recours à la lutte biologique. Les produits phytosanitaires ne sont à utiliser qu'en dernier recours, et seuls les produits utilisables en agriculture biologique sont autorisés sur les parcelles du jardin.

Enfin, la mise en place de composteurs (individuels ou collectifs), nécessite une sensibilisation et/ou une formation des jardiniers, ainsi que des consignes d'utilisation affichées clairement sur le site.

## Mobiliers & Matérieux / Matériels & Engins

Dans une optique de gestion écologique, on s'assurera que les abris de jardin soient constitués de bois issus de forêts gérées durablement (FSC, PEFC, etc.), et surtout que les produits d'entretien aient un impact réduit sur l'environnement, en favorisant les produits d'origine naturelle (du type huile de lin ou goudron suédois par exemple).

On favorisera la végétalisation de leur toiture et les dispositifs de récupération d'eau pluviale.

Pour aller vers une gestion la plus écologique possible, deux principales mesures sont à prendre concernant l'utilisation de matériels et véhicules à énergie fossile :

- l'interdiction d'utilisation de matériels motorisés sur les parcelles potagères du site, sauf raison de santé
- la réflexion et la mise en place d'alternatives à l'usage de véhicules motorisés pour se rendre sur le site, qui peut se traduire par l'accessibilité du site aux transports en commun, par une attribution des parcelles en fonction de la proximité du lieu d'habitation, etc.
- la mise en place d'achats communs ou la mutualisation du gros matériel

### **F**ORMATIONS

Les jardins familiaux et partagés doivent aussi être des lieux d'échanges de connaissances et savoir-faire. Ce sont donc des lieux de formation à la gestion écologique par excellence.

Le gestionnaire du site (association ou maîtrise d'ouvrage) proposera ainsi une offre de formation variée à l'ensemble des jardiniers intervenant sur le site.

Les principales thématiques à aborder sont les suivantes (à décliner selon les besoins des sites concernés) :

- Agronomie et amélioration des fonctions écologiques du sol
- Gestion raisonnée de l'eau d'arrosage
- Ecologie et biodiversité
- Jardiner au naturel

Il faudra s'assurer que l'ensemble des jardiniers aient suivi au moins une formation sur l'une de ces thématiques au cours des trois dernières années.

## RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

#### **OUVRAGES**

LESPINASSE Jean-Marie. Le jardin naturel. Editions du Rouerque, 2009 (revue et augmentée). 185p.

CHENOT E.-D., SCHWARTZ C., DUMAT C., DOUAY F., POURRUT B., PERNIN C., 2013. *Jardins potagers. Terres inconnues* ? 171 p.

#### SITES INTERNET ET ORGANISATION

Le Jardin dans Tous Ses Etats: http://jardins-partages.org/

Fédération Nationale des Jardins Familiaux et Collectifs : www.jardins-familiaux.asso.fr

## INFOS LABEL

## GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

NB : La démarche de labellisation des jardins familiaux/partagés doit se faire de manière concertée. Aussi, 10% des jardiniers seront sollicités pour répondre aux questions de l'auditeur concernant les parcelles lors de la visite d'évaluation.

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N		
PLANIFICATION ET INTEGRATION DU SITE					
Gestion différenciée et planification					
Y a-t-il une incitation à la gestion écologique par l'intégration de critères de gestion, concernant notamment l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dans les documents de la collectivité à destination de l'association gestionnaire relatifs aux jardins familial/partagé (règlement, convention, charte d'entretien, etc.) ?	**	oui/non/partiel documents			
Y a-t-il une incitation à la gestion écologique par l'intégration de critères de gestion, concernant notamment l'interdiction d'usage des produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse, dans les documents de l'association gestionnaire à destination des adhérents relatifs au jardin familial/partagé (règlement pour les adhérents, convention de parcelle, charte d'entretien, etc.) ?		oui/non/partiel documents			
SOLS					
Amélioration des fonctions écologiques des sols	_				
Les jardiniers sont-ils incités à respecter les exigences du référentiel EcoJardin		oui/non			
en matière d'apports sur les sols (matière organique à privilégier, matière minérale d'origine naturelle, limitation du travail du sol, etc.) ?	**	vérification des informations diffusées (référentiel, charte d'entretien, etc.)			
EAU					
Connaissance et suivi de la ressource en eau					
Y a-t-il des compteurs (réseau et forage) spécifiques à l'irrigation des parcelles de jardin ?	**	oui/non			
	**	visite du compteur oui/non			
La fréquence de détection des fuites pour l'eau d'arrosage est-elle inférieure à 6 mois ?		fiche relevé			
Gestion de l'eau d'arrosage					
		oui/non/partiel			
Les besoins sont-ils évalués en fonction du climat, du type de sol et des plantes sur les parcelles de jardin ?	***	présence de pluviomètre et d'un suivi régulier			
L'arrosage a-t-il lieu pendant les heures de moindre évaporation (première heure	**	oui/non			
du matin ou horaire nocturne) ?		horaires d'arrosage			
Gestion des points d'eau potable					
Y a-t-il un dispositif limitant les consommations d'eau sur les points d'eau (boutons poussoirs, etc.) ?	**	oui/non/partiel			
Alternatives à l'usage d'eau potable pour l'arrosage					
Des méthodes préventives sont-elles utilisées pour limiter l'arrosage (paillage,		oui/non			
plantes couvre-sols, etc.) ?	**	recensement des méthodes utilisées			
Y a-t-il un recours à d'autres sources d'eau pour l'arrosage des parcelles (en favorisant l'eau de pluie ou recyclée avant le recours au forage ou pompage)?	**	oui/non/partiel			

FAUNE & FLORE					
Principes de la gestion écologique					
Y a-t-il installation de plantes à intérêt écologique (nectarifères par exemple)		oui/non/partiel			
sur les parcelles de jardin ?	**	explication et visite des plantes installées			
		oui/non/partiel			
Les races anciennes sont-elles favorisées sur les parcelles de jardin ?	**	explication et visite des plantes installées			
Existe-t-il des mesures préventives évitant le désherbage (paillage, plantes		oui/non			
couvre-sols, etc.) ?	**	liste des mesures préventives utilisées sur le site			
Les méthodes curatives alternatives retenues l'ont-elles été en fonction des		oui/non			
caractéristiques du site ?	**	justification des méthodes utilisées			
Y a-t-il installation d'un verger sur les espaces collectifs du jardin familial ?	*	oui/non			
La rotation des cultures est-elle pratiquée sur les parcelles de jardin ?	**	oui/non			
La monoculture est-elle proscrite sur les parcelles de jardin ?	**	oui/non			
Etat sanitaire des végétaux					
Les traitements avec des produits phytosanitaires (hors ceux utilisables en	***	oui/non/partiel			
agriculture biologique) sont-ils proscrits ?		visite des abris des jardiniers			
Gestion des déchets verts					
es jardiniers sont-ils sensibilisés ou formés à la production de compost, avec		oui/non/partiel			
des consignes affichées clairement sur le site ?		visualisation de l'affichage			
MOBILIERS & MATÉRIAUX / MATÉRIELS & ENGINS					
Mobiliers sur le site					
Les abris de jardin/abris collectifs sont-ils constitués de bois issus de forêts	**	oui/non/partiel			
gérées durablement (PEFC, FSC, etc.) ?		facture ou équivalent			
Les produits d'entretien pour les abris de jardin/abris collectifs ont-elles un	**	oui/non/partiel			
impact réduit sur l'environnement ?		produit utilisé			
Consommation de carburants					
L'utilisation d'engins motorisés est-elle interdite dans les parcelles de jardin ?	**	oui/non/partiel			
		document justificatif			
Y a-t-il des mesures mises en place pour une diminution de l'usage des véhicules	**	oui/non/partiel			
pour se rendre sur le jardin familial/partagé ? recensement des alternati					
Economies d'énergies					
Les matériels sont-ils utilisés à temps plein sur les parcelles de jardin ? Sinon, y a-t-il une mutualisation des matériels (entre sites, entre jardiniers, etc.) ?	**	oui/non			

### ${f I}$ NFOS LABEL

#### **FORMATIONS**

NB : Tous les jardiniers ayant des parcelles sur le site ont la possibilité de suivre des formations (stage, colloque, journée technique, etc.) abordant les thèmes ci-dessous dans les trois ans. Tous les thèmes doivent être proposés au cours des trois ans. L'ensemble des jardiniers a suivi au moins l'une de ces formations dans les trois ans.

Agronomie et amélioration des fonctions écologiques du sol		oui/non	
		justificatif	
Casting missage to de lland discussion		oui/non	
Gestion raisonnée de l'eau d'arrosage	**	justificatif	
Ecologie et biodiversité		oui/non	
		justificatif	
Jardiner au naturel		oui/non	
		justificatif	
Les jardiniers ont-ils tous suivi au moins une formation concernant la gestion des jardins dans les trois dernières années ?		oui/non	
		justificatif	

## 2 CRITÈRES ESSENTIELS \* \* \*

#### > Evaluation des besoins en fonction du climat, du type de sol et des plantes

Ce critère concerne uniquement les zones arrosées. En cas de non arrosage, le critère sera automatiquement validé. L'évaluation des besoins doit se faire a minima en croisant les alertes météo, la mise en place d'un pluviomètre et les observations des jardiniers. L'ensemble de ces éléments pourra être consigné dans un ou plusieurs documents.

# > Absence de traitements avec des produits phytosanitaires, hormis ceux utilisables en agriculture biologique

> Tous les produits non utilisables en agriculture biologique sont proscrits. Parmi ceux-ci, on évitera autant que possible tous les produits ayant des phrases de risques entre R50 et 59, étant classés N ou étant issus de la chimie de synthèse.

#### Exceptions:

Ce critère reste conforme à la réglementation en vigueur et ne s'applique donc pas dans les cas faisant intervenir des aspects de santé publique (risques pour la population humaine) ou de préservation de ressources génétiques (collections inscrites) dûment justifiés, quand les autres solutions se sont avérées inefficaces.

### LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Règlement, convention d'usage et/ou charte d'entretien à destination des jardiniers et/ou de l'association gestionnaire des jardins familiaux
- Fiche relevé des compteurs d'eau
- Affichage relatif au compostage ou document équivalent (flyer, etc.)
- Facture ou équivalent pour la fourniture du bois utilisé pour les abris de jardin
- Document justificatif de l'interdiction d'usage d'engins motorisés dans les parcelles de jardin (règlement, convention d'usage, etc.)
- Document justificatif du programme de formation disponible pour les jardiniers et de leur participation

# Complément - Espaces naturels aménagés



Les collines bisontines, un espace naturel alliant biodiversité et culture aux portes de Besançon (25), labellisé EcoJardin® en 2013.

Ces critères complètent les critères détaillés dans le référentiel général, pour la classe Espaces naturels aménagés de la typologie des espaces verts de l'AITF.

### EAU

L'arrosage, hormis pour l'installation de jeunes plantations, est proscrit dans les espaces naturels aménagés.

## FAUNE & FLORE

En termes de gestion de la faune et de la flore, les espaces naturels aménagés sont des lieux privilégiés pour une gestion écologique. Attention, il ne s'agit pas d'une non-gestion, mais de réfléchir les actes de gestion en fonction de l'existant sur le site. Pour cela, deux étapes :

- identifier et cartographier les habitats présents (boisement, zone humide, prairie permanente, etc.)
- mettre en place des mesures spécifiques de conservation de ces habitats si besoin

On cherchera en outre à étendre les effets de lisière sur le site pour diversifier les espèces présentes et enrichir la biodiversité.

## RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

AFNOR. NF X10-900. Génie écologique. Méthodologie de conduite de projet appliqué à la préservation et au développement des habitats naturels. Octobre 2012, 41 p.

## GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N		
EAU					
Connaissance de la ressource en eau et suivi des consommations					
L'arrosage est-il inexistant sur le site ou uniquement ponctuel (lors de nouvelles plantations) ?	***	oui/non			
FAUNE & FLORE					
Favorisation des plantes à intérêt écologique					
Les habitats (milieux écologiques : boisement, zone humide, prairie		oui/non/partiel			
permanente, etc.) du site ont-ils été identifiés ?	**	cartographie-inventaire des milieux présents			
Si les habitats le nécessitent, des mesures spécifiques de conservation	**	oui/non/partiel			
ont-elles été mises en place ?		recensement des mesures mises en place			
Protection des espèces menacées et de leurs habitats					
Y a-t-il des mesures visant à la préservation/l'extension des effets de bordure/effets de lisière ?	**	oui/non			

## 1 CRITÈRE ESSENTIEL \* \* \*

#### > Absence d'arrosage, sauf pour de nouvelles plantations.

> Tout arrosage systématique, même automatisé est proscrit, hormis dans le cas d'installation de jeunes plants, pour la reprise des végétaux. Cet arrosage ponctuel ne devra pas excéder quelques années pour les plus gros sujets.

## LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Cartographie et/ou inventaire des milieux présents

# ${\sf C}$ OMPLÉMENT – ${\sf A}$ RBRES D ${\sf '}$ ALIGNEMENT



Arbres d'alignement à Cherbourg - Octeville (50), labellisés EcoJardin© en 2013.

Ces critères complètent les critères détaillés dans le référentiel général, pour les classes de la typologie des espaces verts le nécessitant.

## PLANIFICATION ET INTÉGRATION DU SITE

Les arbres d'alignements font partie de la gestion de l'espace public et s'intègrent donc dans des projets d'aménagement plus larges dans lesquels les gestionnaires (services espaces verts des collectivités) ne sont pas toujours les maîtres d'ouvrage.

La gestion écologique des arbres d'alignement commence dès le projet d'aménagement et doit être appliquée jusqu'à leur abattage. La maitrise de la phase « étude/aménagement » et donc la sensibilisation des aménageurs est essentielle pour une gestion écologique des arbres d'alignement. Ainsi, on s'assurera que le gestionnaire a mis en place plusieurs éléments :

- un document de type cahier des charges ou cahier de recommandations définissant les caractéristiques à respecter dans la conception des alignements (fosses, aérations, volume souterrain et aérien, etc.), transmis aux aménageurs à chaque opération d'aménagement
- un document de gestion ou de bonnes pratiques concernant le patrimoine arboré et mettant en œuvre les principes de la gestion différenciée (en fonction des essences, de l'âge des végétaux et du paysage urbain où ils s'insèrent)

Par ailleurs, pour bien gérer les arbres d'alignement, la première étape est la connaissance de ce patrimoine arboré, par le biais d'un inventaire, informatisé ou non, et mis à jour régulièrement. Bien que non indispensable, la mise en place d'un logiciel (outil informatisé) pour la gestion des arbres d'alignement peut se révéler une aide utile pour mettre en œuvre cette mission.

Pour disposer d'une tendance générale concernant le patrimoine arboré d'alignement, le gestionnaire suivra les chiffres de la plantation et de l'abattage des arbres, obtenant ainsi plusieurs indicateurs comme spécifié ci-dessous (par exemple) :

- Bilan vert = nombre d'arbres plantés / nombre d'arbres abattus
- Progression cumulée des plantations d'arbres d'alignement
- Nombre d'arbres d'alignement pour 100 habitants
- Diversification des essences : nombre d'essences différentes/ nombre d'arbres plantés

Enfin, dans l'esprit du renforcement des trames vertes et dans la mesure où les usages le permettent, une réflexion sera menée sur les liaisons écologiques à créer et les pieds d'arbres seront autant que possible reliés entre eux sous la forme d'une banquette végétalisée.

### Sols

La gestion des sols est essentielle pour le bon développement des arbres d'alignement.

La première étape est le respect du sol en place ou sa reconstitution, pour la fosse de plantation, correspondant aux besoins des arbres : on utilisera donc une analyse de sol pour déterminer les caractéristiques du sol constitué ou existant et les éventuelles corrections à réaliser.

Le développement de l'arbre d'alignement en milieu urbain (sur voirie, trottoirs, parkings, etc.) est dépendant de sa fosse de plantation et des échanges avec l'air et l'eau en surface. Il est essentiel de favoriser ces échanges avec une couverture perméable de la fosse de plantation, qui peut être de différentes natures :

- végétalisation (strate herbacée, florale ou arbustive)
- paillages organiques (écorces, mulch, etc.)
- couverture minérale : revêtements perméables sans liant ou avec une teneur en liant limité, inerte (stabilisé, gravillons, concassé, copeaux de bois sous grille, etc.) en n'omettant pas de conserver un espace de pied d'arbre ou paillages minéraux (ardoises, etc.). On évitera, autant que possible, les enrobés perméables et le béton bois, qui ne restent pas forcément perméables.
- grilles d'arbres : les grilles d'arbres permettent de protéger le sol du tassement et donc de préserver les sols existants

Comme pour les parcs et jardins, les sols à nu sont proscrits pour les arbres d'alignement, et les éléments ci-dessus sont indispensables pour répondre à cette problématique.

La végétalisation ou le paillage seront privilégiés dès que possible (en fonction du contexte), à la fois pour la couverture de la fosse de plantation et pour le traitement des pieds d'arbres.

Si la couverture de la fosse de plantation est minérale, des mesures préventives au désherbage devront être mises en place, comme l'enherbement naturel par exemple, et les méthodes curatives alternatives retenues devront être justifiées en fonction des caractéristiques de l'alignement concerné.

## EAU

Les arbres d'alignement doivent être autonomes en eau, ils ne seront par conséquent arrosés que pendant les premières années suivant leur plantation. L'adaptation de l'essence au contexte (milieu, climat), les caractéristiques de la fosse de plantation et la couverture perméable du sol doivent permettre à l'arbre de se développer sans arrosage.

Il est tout de même important de suivre la consommation d'eau affectée aux arbres d'alignements, malgré son caractère temporaire, sa comptabilisation permettant tout d'abord d'éviter les manques ou les excès d'eau pour les arbres (utilisation de sondes tensiométriques par exemple), mais aussi de mieux préserver la ressource et d'adapter les essences à implanter.

## FAUNE & FLORE

L'entretien des arbres d'alignements appliquera les principes de la taille raisonnée, la taille (hors taille de formation pour l'entretien des jeunes arbres dans le but de structurer le futur gabarit du houppier) n'ayant lieu que pour des raisons de sécurité (bois mort et dégagement de façade) ou de préservation du patrimoine (taille architecturée). On privilégiera, dès que possible, le port libre (forme naturelle de l'arbre, aucune intervention) et semi libre (réduction tout en conservant la forme naturelle de l'arbre) de l'arbre en alignement.

Les interventions sur les arbres tiendront compte des périodes de nidification des oiseaux.

La végétalisation des pieds d'arbres privilégiera, dès que possible, les espèces régionales ou à intérêt écologique (nectarifères ou hôtes pour les auxiliaires, etc.), vivaces et résistantes qui arriveront à cohabiter avec les arbres.

## Mobiliers & Matériaux / Matériels & Engins

Les éléments de protection des arbres et pieds d'arbres sont multiples (potelets, grilles, etc.). Pour bien les gérer, il est important de les inventorier avec comme objectif un suivi de leur entretien. Cette étape permettra plus facilement d'aborder la question de leur adaptation aux usages de l'alignement (stationnement, etc.) et donc de leur renouvellement, pour aller vers des équipements durables.

Une attention particulière sera portée à l'éclairage de l'alignement, source de pollution lumineuse et ayant un effet non neutre sur les arbres, avec la mise en place d'une réflexion et d'actions concrètes pour la rationalisation de l'éclairage.

### FORMATIONS

Les équipes d'entretien des arbres d'alignement doivent posséder des connaissances et savoir-faire spécifiques, parmi lesquelles on peut citer :

- connaissances théoriques concernant le développement et la gestion de l'arbre en milieu urbain
- maitrise des techniques d'élagage pour la réalisation des opérations d'entretien sur les arbres (taille de formation, taille de sécurité) mettant en pratique la taille raisonnée
- notions et connaissance des méthodes de diagnostic sanitaire pour effectuer un suivi régulier de l'état sanitaire des arbres
- biologie de l'arbre

## RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

#### **OUVRAGES**

AMBIEHL C., GOURMAUD A., SALVATONI F., 2010. *Memento de l'arboriste, Vol 1 : L'arboriste grimpeur*. Naturalia Publications. 519 p.

BOUTAUD Jac. La taille de formation des arbres d'ornement. Editions CLD, 2003. 223 p.

Collectif Trees and Design Action Group (TDAG), 2014. Trees in hard landscapes. A guide for delivery. [Intégrer arbres et infrastructures urbaines. Guide de mise en oeuvre]. 160 p.

JULLIEN Elisabeth et Jérome. Guide écologique des arbres. Editions Sang de la Terre, 2009. 558 p.

DEWILDE J.-F., RENVOISE-LE-GAL C., 2004. Guide de gestion contractuelle de l'arbre des Hauts de Seine. CG des Hauts-de-Seine, 124 p.

MEDDAT. Les droits de l'arbre, Aide mémoire des textes juridiques. MEDDAT, 2003. 64 p.

#### SITES INTERNET ET ORGANISATIONS

Société Française d'Arboriculture (SFA): http://sfa-asso.fr

Les Arbusticulteurs: www.arbusticulteurs.fr

## GRILLE D'AUTO-ÉVALUATION

NB : Seules sont présentées ici les questions complémentaires spécifiques aux arbres. Les questions de la partie centrale du référentiel, lorsqu'elles sont pertinentes, seront posées en les adaptant au contexte du patrimoine arboré.

Critère	<b>N</b> IVEAU CRITÈRE	Indicateur	0/N		
PLANIFICATION ET INTEGRATION DU SITE					
Gestion différenciée et planification					
		oui/non			
Existe-t-il un inventaire du patrimoine arboré sur le territoire du gestionnaire ?	**	fiche inventaire/cartographie - date MAJ			
Des indicateurs de tendance, par exemple ceux spécifiés dans le référentiel		oui/non			
EcoJardin, sont-ils suivis pour leur maintien et/ou augmentation (bilan vert, progression cumulée des plantations, nombre d'arbres pour 100 habitants et diversification des essences) ?	**	indicateurs suivis et résultats sur les dernières années			
Existe-t-il un document de gestion ou de bonnes pratiques concernant le		oui/non/partiel			
patrimoine arboré mettant en œuvre les principes de la gestion différenciée ? (fonction des essences, de l'âge des végétaux) ?	**	document de référence (ex : cartographie associée au plan de gestion différenciée)			
Y a-t-il un règlement sur les arbres d'alignements (cahier des charges ou	4.4	oui/non/partiel			
document équivalent avec les caractéristiques à respecter pour les arbres, les fosses, etc.) à destination des aménageurs du territoire ?	**	cahier des charges ou document équivalent			
Le service dispose-t-il d'un logiciel pour la gestion de son patrimoine arboré ?	*	oui/non			
SOLS					
Amélioration des fonctions écologiques des sols					
Y a-t-il un suivi de l'évolution des caractéristiques du sol en cas de mortalité	*	oui/non			
anormale ?		justification du suivi			
Les matériaux en pieds d'arbres sont-ils adaptés aux usages du site (matériaux organiques si possible - végétalisation ou paillage organique - ou matériaux		oui/non/partiel			
minéraux perméables - stabilisé, gravillons, concassé, copeaux de bois sous grille, etc ) ?	**	justification des matériaux en fonction du contexte			
EAU					
Connaissance et suivi de la ressource en eau					
L'arrosage est-il inexistant sur le site ou uniquement ponctuel (lors de nouvelles plantations d'arbres, pendant 4 ans au maximum) ?	**	oui/non			
Connaissez-vous l'évolution de la consommation annuelle totale d'eau dans les		oui/non			
trois dernières années pour l'ensemble des arbres d'alignement gérés par le gestionnaire ? (différenciation par source si possible)	**	volume annuel/quantité par source d'eau utilisée			
FAUNE & FLORE					
Choix des végétaux					
		oui/non/partiel			
Y a-t-il une tendance à la diversification des genres et espèces d'arbres ?	**	nombre genres et nombre espèces			
Conduite des végétaux					
Le port libre ou semi libre est-il privilégié en alignement ?	**	oui/non			

Y a-t-il un entretien des jeunes plantations ?	**	oui/non
Gestion des déchets verts		
Connaissez-vous l'évolution annuelle des volumes de déchets exportés	**	oui/non
concernant l'ensemble des arbres d'alignement du gestionnaire ?	, ,	m³ de déchets
Mobiliers sur le site		
Existe-t-il un inventaire des équipements de protection des arbres d'alignement ?	**	oui/non
Existe-t-il un suivi du bon état et de la bonne adaptation des équipements de protection ?	*	oui/non
La protection des arbres et pieds d'arbres (grilles, barreaux, etc.) est-elle adaptée aux usages du site ?	**	oui/non/partiel
FORMATIONS		
Thématiques de formation		
Techniques de taille et d'élagage	**	oui/non
rechniques de taille et d'élayage	, ,	justificatif
Gestion de l'arbre en milieu urbain	**	oui/non
descion de tarble en initied dibain		justificatif
Diagnostic sanitaire des arbres	**	oui/non
biagnostic samtane des arbies		justificatif
Protection du personnel et du public/ Réglementation et signalement/	**	oui/non
Protection de chantier		justificatif
PUBLICS		
Information et sécurité		
Existe-t-il un document qui permette d'établir le montant des indemnités des dommages causés sur les arbres ?	**	oui/non

## AUCUN CRITÈRE ESSENTIEL\*\*\*

## LISTE INDICATIVE DE DOCUMENTS DE RÉFÉRENCES POUR LE GESTIONNAIRE

Rappel: disposer des documents de références détaillés ci-après n'est pas une condition préalable pour obtenir le label EcoJardin. Ils sont cependant fortement recommandés car ils permettent au gestionnaire de piloter son action de gestion et de mesurer son impact.

- Fiche inventaire/cartographie du patrimoine arboré avec date de mise à jour, à utiliser pour définir la gestion du patrimoine
- Document de suivi d'indicateurs concernant le patrimoine arboré
- Cahier des charges, règlement ou document équivalent concernant l'installation d'arbres à destination des aménageurs
- Document de suivi des consommations d'eau pour l'ensemble du patrimoine arboré
- Document de suivi des volumes de déchets exportés pour l'ensemble du patrimoine arboré
- Documents justificatifs des formations suivies par les jardiniers/élagueurs

# Annexe: Tableau récapitulatif de

Strate	Composante	débroussaillage / désherbage	taille/élagage - tonte/ fauche
PRINCIPE DE BASE		en fonction de la gestion différenciée, me- sures préventives privilégiées, techniques alternatives uniquement	taille raisonnée uniquement, tonte/fauche en fonction de la gestion différenciée (hauteur et fréquence), respect des cycles faune-flore
	arbre isolé	non, enherbement ou paillage à privilégier	pas de taille sauf intervention sécurité
arborée	boisement	non (débroussaillage pour raisons de sécurité)	pas de taille sauf intervention sécurité
	alignement	oui, enherbement ou paillage à privilégier	taille raisonnée
	arbustes isolés	oui mais paillage à privilégier	taille raisonnée
arbustive	haies / massifs	non, paillage à privilégier	taille raisonnée
	rosiers ou équivalents	oui mais paillage à privilégier	taille raisonnée
	gazon	oui	tonte
l subseée	pelouse	non (présence de flore spontanée)	tonte
herbacée	prairie	non (présence de flore et faune spontanée)	fauche/pastoralisme
	friche	non (présence de flore et faune spontanée)	fauche/pastoralisme
g 1.	massifs floraux permanents	oui	taille
florale	massifs floraux saisonniers	oui	NA
*	surface perméable	oui/non si enherbement naturel et par semis	non/fauche si enherbement naturel et par semis
minérale	surface imperméable	oui	non
	fontaines et bassins (non végétalisés)	NA	NA
aquatique	mares, rivières et lacs (végétalisés)	NA	NA

		Eau	
Strate	Composante	arrosage	travail du sol
PRINCIPE DE BASE		en fonction de la gestion différenciée, uniquement jusqu'à la reprise pour les arbres et arbustes ; traitements de l'eau des bassins végétalisés uni- quement si nécessaire en privilégiant les produits biologiques	maintenir un sol en bon état, notamment via le paillage (épaisseur minimale d'en- viron 7cm), travail du sol uniquement si nécessaire
	arbre isolé	reprise	paillage
arborée	boisement	reprise	paillage
	alignement	reprise	paillage
	arbustes isolés	reprise	paillage
arbustive	haies / massifs	reprise	paillage
	rosiers ou équivalents	reprise	paillage
	gazon	oui, jaunissement estival à privilégier	aération, scarification
h a rh a a á a	pelouse	oui, jaunissement estival à privilégier	aération, scarification
herbacée	prairie	non	non
	friche	non	non
£1 1 -	massifs floraux permanents	oui	paillage, préparation au renouvellement
florale	massifs floraux saisonniers	oui	paillage, préparation au renouvellement
minárala	surface perméable	NA	entretien du stabilisé
minérale	surface imperméable	NA	non
	fontaines et bassins (non végétalisés)	NA / éviter les traitements de l'eau	NA
aquatique	mares, rivières et lacs (végétalisés)	NA / éviter les traitements de l'eau	NA

# S OPÉRATIONS COURANTES D'ENTRETIEN

Faune/Flore					
état sanitaire des végétaux	gestion des déchets verts	ramassage des feuilles et bois mort			
mesures prophylactiques privilégiées, techniques alternatives aux traitements issus de la chimie de synthèse, non dangereuses pour l'environnement et la faune auxiliaire uniquement et uniquement si nécessaire (risque accrus pour la population)	optique de réduction de la production de déchets et de l'exportation, réutili- sation dès que possible, favorisée sur site où à proximité	uniquement si nécessaire, en fonction de la gestion différenciée, conserva- tion privilégiée si sécurité du public assurée			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	feuilles oui / bois mort si nécessaire			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	non sauf sécurité			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	feuilles oui / bois mort si nécessaire			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	feuilles et bois mort si nécessaire			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	non			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	feuilles et bois mort si nécessaire			
non sauf risques accrus pour la population	mulch/compost	NA			
non sauf risques accrus pour la population	mulch/compost	NA			
non sauf risques accrus pour la population	mulch/compost	NA			
non	broyage/compost	non			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	non			
non sauf risques accrus pour la population	broyage/compost	NA			
NA	compost	NA			
NA	compost	NA			
non	compost	oui			
non	compost ou épandage (si analyses correctes)	oui			

Sol	Opérations spécifiques	
amendements	fertilisation	
en fonction de la gestion différenciée et des analyses de sol. Amendements d'origine naturelle uniquement, privilégier les apports organiques (compost et fumier) avant les apports minéraux (calcaire, cendres, etc.)	en fonction de la gestion différenciée et des analyses de sol. Amendements et fer- tilisation d'origine naturelle uniquement, privilégier les apports organiques (compost et fumier).	dans le respect des cycles faune- flore
oui, si besoin (au pied de l'arbre)	si accident végétatif observé	
non	si accident végétatif observé	
oui, si besoin (au pied de l'arbre)	si accident végétatif observé	
oui, si besoin (au pied de l'arbuste)	si accident végétatif observé	
oui, si besoin (au pied de la haie)	si accident végétatif observé	
non	si accident végétatif observé	
oui, si besoin	oui, si besoin	
non	oui, si besoin	appauvrissement du sol possible
non	non	appauvrissement du sol souhaitable
non	non	appauvrissement du sol souhaitable
si besoin	oui	
si besoin	oui	
NA	NA	
NA	NA	
NA	NA	nettoyage régulier/ hivernage
NA	NA	nettoyage/ curage/faucardage

Le référentiel de gestion écologique des espaces verts est un outil technique d'aide à la décision pour les gestionnaires.

Il a été créé en 2012 par Plante & Cité - centre technique national d'expérimentations en espaces verts - en partenariat avec des représentants de l'ensemble du secteur (collectivités, gestionnaires privés, réseaux professionnels et de formation). Son objectif est de diffuser largement les bonnes pratiques auprès des jardiniers et des gestionnaires d'espaces verts et d'encourager les changements déjà amorcés par certains.

L'édition 2014 du référentiel intègre les dernières évolutions réglementaires et des références documentaires actualisées. L'articulation entre référentiel et label est plus claire, avec une rubrique dédiée à la fin de chaque chapitre.

Ce travail est issu à la fois du comité technique du label et d'une enquête en ligne effectuée de mars à juin 2014.

